



**Les Amis
de la Terre**

« A nous les banques ! »

Réponses des banques au questionnaire

En avril 2010, les Amis de la Terre et Attac France décidaient, dans le cadre de leur campagne commune sur le système bancaire, d'interpeller les principaux groupes bancaires français sur leurs activités. Sur 10 groupes bancaires interpellés, deux ne nous ont pas répondu (CIC, BPCE) et huit ont fait le choix de répondre (Crédit Coopératif, Dexia,

Société Générale, Crédit Agricole, BNP Paribas, HSBC, NEF, Banque Postale), leurs réponses sont répertoriées dans ce document. Sur cette base, nos organisations ont produit un premier rapport d'analyse, portant sur la transparence des réponses apportées par les groupes bancaires interrogés. Un deuxième rapport est en cours de rédaction, il portera sur l'analyse des pratiques des banques en elles-mêmes.



1. Votre groupe bancaire a-t-il des filiales, ou participations dans des filiales, domiciliées dans les paradis fiscaux, selon l'indice d'opacité financière du Tax Justice Network?

Crédit Coopératif :

Le Crédit Coopératif n'a ni filiale ni implantation dans les paradis fiscaux. Par ailleurs, il n'investit pas dans des actifs localisés dans des pays dont le cadre réglementaire lui paraît insuffisant. Pour aller plus loin dans cette démarche d'exclusion des paradis fiscaux et judiciaires, il a mis en place une procédure particulière pour la gestion de l'ensemble de ses propres actifs financiers, que ce soit pour des participations, des parts de fonds ou encore des obligations émises par des entités domiciliées dans les paradis fiscaux et judiciaires.

Pour plus d'information :

p.38 et p.40 de la brochure de présentation du Groupe « Une banque coopérative, c'est quoi pour nous ? »

<http://www.credit-cooperatif.coop/menu-bas/informations-pratiques/#1-6>

Dexia :

Dans le cadre du respect des standards internationaux en matière de transparence fiscale, Dexia respecte les principes adoptés par l'OCDE et le G20 sur la mise en œuvre des standards internationaux visant à améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Dexia n'est pas présent dans des territoires jugés « non coopératifs ».

Société Générale :

En 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en oeuvre les démarches nécessaires pour fermer toutes les implantations du Groupe dans des Etats ou Territoires jugés non coopératifs par la France et dont la liste a été fixée par l'arrête ministériel du 12 février 2010. A la date du 31 décembre 2010, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation dans les États concernés à l'exception d'une succursale de la banque d'investissement (SG MANILLE) et d'un bureau de représentation de la banque privée (SG FSC Manilla) situés aux Philippines, leur fermeture officielle étant suspendue à une décision des autorités philippines. Société Générale détient par ailleurs une licence non utilisée à Brunei. Les activités dans ces deux pays ont cessé.

Crédit Agricole :

Il existe aujourd'hui deux listes officielles qui identifient les paradis fiscaux ou Etats ou Territoires Non Coopératifs (ETNC) : la liste grise de l'OCDE qui comprend 8 pays et la liste publiée annuellement par le Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie qui comprend 17 pays.

Concernant la liste OCDE, le Crédit Agricole ne détient plus aujourd'hui que 2 structures marginales en Uruguay (un bureau de représentation, et, indirectement, une participation minoritaire dans une structure d'affacturage). L'Uruguay a toutefois signé une convention d'échange d'informations fiscales avec la France et, de ce fait, n'est pas répertorié comme un Etat non coopératif par Bercy. Toutes les autres structures que le groupe détenait dans des ETNC listés par l'OCDE (Liberia, Panama) ont été dissoutes (il s'agissait pour la plupart de véhicules dédiés à des opérations de financement d'actifs tels qu'avions et navires).

Concernant la liste de Bercy, le groupe est présent à Brunei (où Amundi dispose d'une succursale de quelques personnes qui fait de la gestion d'actifs), et aux Philippines où le groupe dispose de cinq structures en prise directe avec l'économie locale (succursale bancaire, activité de courtage ou gestion de créances dépréciées). **Cette information figure en page 417 de notre rapport annuel 2010.**

BNPP :

Le classement du Tax Justice Network considère comme des paradis fiscaux de grands pays de l'Union Européenne comme le Royaume-Uni (60 millions d'habitants), les Pays-Bas (16 millions d'habitants) ou la Belgique (10 millions d'habitants), pays dans lesquels BNP Paribas a de nombreuses filiales et métiers destinés à servir ses clients locaux et internationaux dans leurs besoins bancaires quotidiens.

BNP Paribas ne considère donc pas le classement du Tax Justice Network comme sérieux.

BNP Paribas ne détient, à ce jour, aucune filiale dans un pays qualifié de paradis fiscal par l'OCDE ou la France.

Se référer à la rubrique « Informations sur les comptes sociaux », paragraphe 6f, du Document de référence 2010

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid748/documents-de-reference.html>

HSBC :

HSBC France n'a pas de filiales domiciliées dans les paradis fiscaux.

NEF :

Non

Banque Postale :

En tant que banque de détail opérant sur le territoire Français, La Banque Postale n'a pas de filiales domiciliées dans les Paradis Fiscaux.

2. À combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?

Crédit Coopératif :

En tant que banque coopérative, le Crédit Coopératif n'émet pas de titres pouvant être assimilés à des stocks options.

Une attribution d'actions gratuites de Natixis a été faite le 12 novembre 2007 à l'ensemble du personnel. Il n'y en a pas eu d'autres depuis.

En 2008 les mandataires sociaux du Groupe Crédit Coopératif ont demandé de ne pas être attributaires des plans d'options de souscription et d'achat d'actions qui seraient susceptibles d'être émis par Natixis.

(Source Rapports Annuels 2008 / 2009 / 2010)

Si on considère comme « bonus » les rémunérations variables des 4 mandataires sociaux, les montants attribués sont les suivants (dont le versement effectif est étalé sur plusieurs années conformément à la réglementation) :

- Au titre de 2008 (versement 2009) : 88 000 euros, soit 22.000 euros par mandataire
- Au titre de 2009 (versement 2010 et suivantes) : 56 800 euros, soit 14.200 euros par mandataire
- Au titre de 2010 (versement 2011 et suivantes) : 88 000 euros, soit 22.000 euros par mandataire

Pour plus d'information :

p.75 du [rapport annuel 2010](#)

Dexia :

- Stock-options :

Aucune option sur action ou action gratuite n'a été octroyée aux administrateurs non exécutifs, ni aux collaborateurs depuis 2008. Il en sera de même en 2011.

- Total des rémunérations variables (en millions d'euros) :

2007 : 122.15

2008 : 62.81

2009 : 78.44

2010 : 85.65

Soit une baisse de 30% entre 2007 et 2010 en matière de rémunérations variables.

Société Générale :

Stock options

Les Assemblées générales du 30 mai 2006, du 27 mai 2008 et du 25 mai 2010 ont autorisé des attributions de stock options aux salariés et mandataires sociaux. Ces attributions répondent à une logique de fidélisation des talents du Groupe en France comme à l'étranger et d'alignement de la rémunération des dirigeants avec les intérêts des actionnaires. En 2010, au titre des rémunérations 2009, près de 1 400 salariés ont reçu des stock options.

Les principales caractéristiques des plans d'options sont les suivantes : la durée de validité des options octroyées est de 7 ans, avec une période d'acquisition de 3 ou 4 ans. Les options sont attribuées sans décote et, depuis l'Assemblée générale de mai 2010, leur acquisition est intégralement soumise à condition de performance.

Le nombre d'options attribuées est de 2.2 millions en 2008 au titre de 2007 (soit 0.38% du capital), 0.9 million en 2009 au titre de 2008 (soit 0.15% du capital) et de 1 million en 2010 au titre de 2009 (soit 0.17% du capital).

Par ailleurs il est à noter qu'au titre des rémunérations variables, concernant l'exercice 2010, le Conseil a décidé de ne pas attribuer de stock options.

Enfin les mandataires sociaux ont renoncé à toute attribution d'options en 2009.

Parts variables des professionnels de marché et autres catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et dites « populations régulées » (cadre défini par la directive européenne 2010/76/UE du 24 novembre 2010, déclinée en France par l'arrêté du 13 décembre 2010)

Le montant total des parts variables attribuées en 2011 au titre de 2010 à la population régulée (soit 3 663 personnes dont 3 589 dans la banque de financement et d'investissement) est de 728,6 M€, dont 310,9 M€ versés en 2011 et 417,7 M€ différés sur 3 ans et soumis à la réalisation d'un niveau minimum de performance des activités. Si le niveau de performance n'est pas atteint, ou si les comportements des individus ne permettent pas une gestion équilibrée des risques, ces montants seront repris.

Crédit Agricole :

Crédit Agricole SA n'a distribué aucune stock-option en 2008, 2009 et 2010. La rémunération variable attribuée par Crédit Agricole S.A à ses 918 salariés qui ont une rémunération variable régulée au titre de la directive CRD3 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est de 138,8 m€, dont 109,1m€ pour les collaborateurs dont la rémunération est différée au titre du CRD3. Cette information a fait l'objet d'un communiqué de presse.

BNPP :

Conformément à la nouvelle réglementation européenne, BNP Paribas a publié jeudi 28 Avril 2011 le détail des rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice 2010 à ses collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

Concernant les stock-options, depuis 2008, les dirigeants du Groupe n'en bénéficient plus. Les plans de

stock-options concernant les autres collaborateurs font l'objet d'une publication annuelle dans le document de référence du Groupe.

Pour en savoir plus :

http://media-cms.bnpparibas.com/file/42/2/remuneration_des_professionnels_de_marche_en_2010.14422.pdf

HSBC :

Le montant total des bonus et actions (l'entreprise ne distribue plus de stock-options depuis 2006) distribués au titre des années 2008, 2009 et 2010 au sein de HSBC France représente en moyenne 5 % des revenus annuels de la Banque.

NEF :

Aucun

Banque Postale :

Données non disponible

3. Quelle est la part de vos activités de banque de financement et d'investissement et de gestion d'actifs (notamment activités de marché : bourses, marchés de gré à gré, change...) dans votre produit net bancaire ?

Crédit Coopératif :

En 2010, la gestion d'actifs et les activités relevant de la banque d'investissement ont représenté 22,4 millions d'euros dans le PNB du Groupe Crédit Coopératif, soit 5,8% du PNB total.

Pour plus d'information :

p.132 et 133 du [rapport annuel 2010](#)

Dexia :

Gestion d'actifs : En 2010, la part de Dexia Asset Management dans les revenus du groupe a représenté 4%.

Banque de financement et d'investissement : Le concept de BFI n'est pas très représentative de l'activité de Dexia. Toutefois le groupe Dexia a un peu d'activité de marché (non chiffré) en legacy, principalement de la gestion de trésorerie, et en public finance.

Société Générale :

La part de nos activités de banque de financement et d'investissement, de courtage et de gestion d'actifs ont contribué en 2010 pour un produit net bancaire de 8,803 Mds d'euros, soit 33,3 % du total du produit net bancaire de Société Générale (€ 26,418 Mds d'euros).

Crédit Agricole :

Les activités de banque de financement et d'investissement et de gestion d'actifs du groupe Crédit Agricole représentent 20% environ de son produit net bancaire. Cette information figure en page 147 de notre rapport annuel 2010.

BNPP :

Les activités de conseil et marchés de capitaux représentent 17% du PNB de BNP Paribas et la gestion institutionnelle et privée représente environ 8% de ce PNB.

Se référer à la rubrique « Activités et éléments comptables en 2010 » du Document de référence 2010

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid748/documents-de-r-ef-erence.html>

HSBC :

Sur les 3 derniers exercices, la part de nos activités de Banque de Financement et d'investissement et de Gestion d'actifs a représenté en moyenne 35 % de notre Produit Net Bancaire annuel.

NEF :

0

Banque Postale :

Voir p 44 du rapport financier 2010 pour une présentation du produit net bancaire sectoriel

4. Quel pourcentage du produit net bancaire, avez-vous distribué à vos actionnaires (ou sociétaires) sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ?

Crédit Coopératif :

Le Crédit Coopératif a distribué aux détenteurs de son capital en proportion de son PNB (comptes consolidés):

- 4,55 % en 2008
- 3,89 % en 2009
- 4,29 % en 2010 (sous réserve de l'approbation de l'AG du 24 mai 2011, sur proposition du Conseil d'administration composé des représentants des clients sociétaires du Crédit Coopératif)

Pour rappel, la rémunération du capital des coopératives est limitée juridiquement au taux moyen de rendement des obligations privées (TMO), diffusé semestriellement par le Ministère de l'Economie et des Finances. Cette rémunération limitée du capital, propre à la philosophie coopérative, permet de constituer des réserves impartageables par les sociétaires de la coopérative, même en cas de dissolution de celle-ci, de manière à pérenniser le projet de l'entreprise, à assurer une solidarité intergénérationnelle et à limiter l'appropriation individuelle des résultats d'un projet collectif.

Enfin, les pourcentages indiqués comprennent l'affectation du résultat sous forme de ristourne coopérative. Le Crédit Coopératif est la seule banque coopérative en France à maintenir cet élément de l'identité coopérative, qui est la redistribution d'une partie des résultats annuels (sous forme de ristourne) aux sociétaires, proportionnellement au volume d'affaires réalisé avec chacun d'eux, c'est-à-dire proportionnellement à leur contribution à la réalisation de ces résultats et non pas au montant du capital qu'ils détiennent. Le crédit étant l'une des principales activités du Crédit Coopératif, l'assiette de calcul de la ristourne est la somme des intérêts perçus sur les opérations de crédit avec les sociétaires emprunteurs. Les sociétaires emprunteurs concernés se voient donc rembourser une partie des intérêts versés au titre d'un crédit en cours.

Pour plus d'information :

p.96 du [rapport annuel 2010](#)

Dexia :

Exercice 2008 : Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2009, de ne pas verser, à titre exceptionnel, de dividendes au titre de l'année 2008.

Exercice 2009 : Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 12 mai 2010, a procédé à une augmentation de capital de EUR 352 915 394,01 par incorporation de réserves et avec l'émission de 83 927 561 actions de bonus qui ont été attribuées le 11 juin 2010 aux actionnaires au prorata de leur participation. Pour de plus amples informations, voir chapitre « Informations aux actionnaires » à la page 69 du rapport annuel 2009.

Exercice 2010 : L'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital de la société par incorporation d'un montant de EUR 274 909 388,40 à prélever sur les réserves et de distribuer des actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation, sous la forme d'actions de bonus.

Pour ces deux dernières années, Dexia fait l'objet de la part de la Commission Européenne d'une interdiction de verser des dividendes sous forme de cash (en 2011 sur les résultats de l'année 2010, et en 2010 sur les résultats de l'année 2009). Cette interdiction prendra fin l'année prochaine.

Société Générale :

Le pourcentage des dividendes distribués en 2008, 2009, 2010, ramenés au produit net bancaire, s'élèvent respectivement à 1,83 %, 3,12 % et 0,84 %.

Crédit Agricole :

Crédit Agricole SA distribue à ses actionnaires une somme équivalente à environ 5% de son PNB. Cette

information figure en page 256 de notre rapport annuel 2010

BNPP :

Affectation du chiffre d'affaire de BNP Paribas en 2010 (Produit Net Bancaire en milliards d'euros) :

Affectation du chiffre d'affaire de BNP Paribas en 2010 (Produit Net Bancaire en milliards d'euros) :



HSBC :

Sur les 3 derniers exercices, les dividendes ont représenté en moyenne 16 % de notre Produit Net Bancaire annuel.

NEF :

< 1%

Banque Postale :

En application de l'article 16 de la loi 2005-515 du 20 mai 2005 et de son décret d'application du 30 août 2005, La Poste, établissement public industriel et commercial (EPIC), a transféré à La Banque Postale, avec effet au 31 décembre 2005, l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature liés à ses services financiers, y compris les participations, à l'exception, le cas échéant de ceux nécessaires aux activités qu'elle exerçait directement. En rémunération de ces apports, il lui a été attribué 1 008 333 000 actions de La Banque Postale d'une valeur nominale de 2,16 euros. A la suite de ces opérations, La Poste détient 99.9% du capital.

(Source : rapport financier 2010 – p36)

(Voir aussi p136 du rapport financier 2010 pour la répartition des bénéfices 2008, 2009, 2010)

Politique vis-à-vis des clients

5. Vos conseillers de clientèle sont-ils rémunérés individuellement, à la commission, en fonction des produits placés ?

Crédit Coopératif :

Non, nos conseillers de clientèle ne sont pas rémunérés en fonction des produits placés.

Cependant, les chargés de clientèle particuliers (environ 20% des chargés de clientèle de la banque) ont une part de rémunération variable dont l'un des 4 critères repose sur le « taux d'équipement », qui traduit le nombre de produits dont dispose leur clientèle, rapporté à leur portefeuille global.

Toutefois, le système de rémunération est essentiellement basé sur une rémunération fixe. La part variable dans le réseau est en moyenne d'un demi-mois de rémunération fixe. Le total des rémunérations variables en 2010, pour le Groupe Crédit Coopératif, représente 2.77% de la masse salariale.

Pour plus d'information :

p.42 de la [brochure](#)

Dexia :

L'activité de banque de détail de Dexia en Belgique repose sur deux réseaux distincts :

- le réseau des SCRL (société coopérative à responsabilité limitée - 80%) qui est rémunéré sur la base de commissions versées aux SCRL et redistribuées selon des modalités qui leur sont propres aux conseillers de clientèles.

Les commissions versées aux SCRL sont fonction des encours existants d'une part et des résultats de l'année en cours d'autre part. Les objectifs à atteindre pendant l'exercice en cours ont pour but de réaliser une croissance rentable. Ils sont répartis en 4 groupes distincts, à savoir : le client (p.ex. satisfaction client), le comportement Dexia Way (p.ex. fonctionnement conforme à MiFID), le volume et la rentabilité (les placements sont soumis à la norme de conformité à MiFID).

Le réseau SCRL est donc rémunéré non seulement sur base du volume des produits vendus, mais également sur base d'autres critères devant le motiver à améliorer la satisfaction client qui constitue pour Dexia la condition première d'une croissance rentable et durable.

- le réseau Salarié (20%), dont les collaborateurs sont employés de Dexia Banque en Belgique et rémunérés comme tels.

Les conseillers clientèles de ce réseau doivent réaliser des objectifs identiques à ceux du réseau SCRL pendant l'exercice en cours, selon 4 critères : client, comportement Dexia Way, volume et rentabilité.

Société Générale :

Tous les collaborateurs de Société Générale peuvent recevoir, le cas échéant, une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année en fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Certains salariés non cadres sont intéressés directement à la promotion de certains produits qu'ils placent par la perception de commissions. Dans le cadre de la directive européenne MIF, la Société Générale a supprimé en 2008 toutes les commissions sur les produits d'épargne ; ceci avec pour objectif d'assurer l'indépendance des conseillers lors des recommandations d'investissement faites à leurs clients. Par ailleurs, le groupe a mis en oeuvre des mécanismes de contrôle (tels que le versement des commissions en deux échéances) visant à éviter les ventes abusives.

Crédit Agricole :

Notre ambition au Crédit Agricole est de proposer à nos clients le bon produit au bon moment, dans le respect de leurs intérêts. Pour y parvenir, nous concevons des solutions adaptées et suivons avec attention la satisfaction de notre clientèle.

Respecter les intérêts de nos clients : nous veillons scrupuleusement à ce que nos offres de produits et de services soient élaborées conformément aux dispositions législatives, réglementaires, codes de conduite et procédures internes propres à l'activité bancaire et financière, grâce aux CONAP (Comités Nouvelles Activités et Nouveaux Produits).

Proposer des produits utiles : nous nous efforçons de proposer des produits en phase avec les besoins de nos clients, comme par exemple *Good Loc'* commercialisé par les agences Crédit Agricole ou le Contrat de reconnaissance, inventé par LCL.

Mesurer la satisfaction de nos clients : depuis plusieurs années, les sociétés du Groupe ont développé leurs propres baromètres et études pour sonder la satisfaction de nos clients, mais aussi pour définir les actions prioritaires visant à l'augmenter.

- Caisses régionales de Crédit Agricole : 80% des clients interrogés sont satisfaits ou très satisfaits de leur banque
- Crédit Agricole Assurances : 95% de taux de satisfaction en 2009 sur le traitement des sinistres
- Finaref : 67% des clients tout à fait satisfaits de leur contact avec Finaref (chiffres 1er semestre 2009)
- Sofinco : 8,85/10 : c'est la note de satisfaction enregistrée par les clients lors de la souscription d'un crédit (résultat 2009)

Ces informations figurent sur notre site Internet (onglet Développement Durable).

BNPP :

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 43

http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageId=0&9557-source=xmlConfs/init.zip

« Réseau France : une démarche commerciale mieux adaptée aux besoins des clients Des prix plus lisibles : BNP Paribas met à disposition de ses clients (dans les agences et par Internet) une grille permettant de comparer facilement les tarifs de ses offres et services grâce à un format commun à de nombreux établissements financiers (format Pauget-Constans).

BNP Paribas propose un mode de sollicitation convenu à l'avance : lors du rendez-vous d'entrée en relation ou d'un point général, le conseiller et le client conviennent ensemble des sujets et des dates de leurs contacts ultérieurs. Un commissionnement mieux adapté à la neutralité du conseil : de plus en plus, et quand le principe du produit s'y prête, le commissionnement des conseillers de clientèle est

étalé dans le temps (à la signature puis à l'utilisation) pour s'assurer de la bonne adéquation entre le besoin du client et la réponse du conseiller. De plus, ce commissionnement est défini dans le cadre d'une approche besoins : 44 familles de besoins ont été définies (épargne, banque au quotidien, assurance, prévoyance, etc.), la rémunération du conseiller est la même quel que soit le produit qu'il recommande à l'intérieur d'une famille de besoins ».

HSBC :

Nos conseillers clientèle sont rémunérés en fonction de leur performance annuelle évaluée pour partie sur une base quantitative (réalisation d'objectifs de vente) et pour partie sur une base qualitative (qualité de service, bonne application des règles internes, suivi des recommandations en matière de conformité, tenue des dossiers clientèle ...).

NEF :

Aucune des trois propositions.

Banque Postale :

La Banque Postale poursuit les actions engagées depuis sa création pour valoriser la performance individuelle comme levier de réussite collective, mais aussi pour reconnaître le développement des compétences et le potentiel des collaborateurs. Cette approche dynamise la gestion des carrières au sein de la Banque.

En 2010, la Banque a innové en faisant évoluer le dispositif de rémunération variable des Conseillers : leur performance est appréciée selon des critères collectifs et individuels, et sur la qualité de conseil souhaité par l'entreprise. Elle conforte l'intérêt du client au cœur des motivations professionnelles.

(Source : rapport d'activité – p25)

6. Comment a évolué le montant total des commissions prélevées sur la clientèle sur les années 2008, 2009, 2010 ?

Crédit Coopératif :

- **2008 : 104.9 M€**
- 2009 : 98.4 M€
- 2010 : 94.0 M€

Il s'agit des commissions nettes du périmètre Groupe, y compris donc Ecofi Investissements, filiale de gestion d'actifs, ce qui explique en grande partie la diminution du niveau des commissions.

Pour plus d'information :

[Guide tarifaire](#) pédagogique pour les personnes physiques (le guide pour les personnes morales paraîtra d'ici peu).

Dexia :

Dexia ne souhaite pas apporter de réponse à cette question.

Société Générale :

Les commissions prélevées par le Groupe sur la clientèle sont les suivantes :

En 2008 : 2 858 M€

En 2009 : 2 890 M€ (+1,1 % vs 2008)

En 2010 : 2 821 M€ (-2,4 % vs 2009)

Voir la note 35 (page 313 du Document de Référence) relative aux produits et charges de commission du compte de résultat consolidé.

Crédit Agricole :

Sur 3 ans, de 2007 à 2010, le montant des commissions prélevées sur la clientèle a progressé de 4,5%, soit moins que l'inflation. Ces commissions représentent moins de 15% du PNB du groupe Crédit Agricole. **Cette information figure en page 253 de notre rapport annuel 2010.**

BNPP :

2008 : - 1,4%

2009 : - 1,7%

2010 : + 4%¹

Cette évolution reflète le fait qu'entre 2008 et 2010 les tarifs de BNP Paribas en France sont restés stables. L'évolution du montant des commissions sur la période 2008-2010 traduit donc exclusivement le fait que 2008 et 2009 ont été des années de ralentissement économique alors qu'en 2010 les activités de nos clients ont repris fortement.

Se référer aux diapositives de présentations des résultats de fin d'année :

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid544/r-esultats.html>

HSBC :

Les commissions bancaires prélevées sur la clientèle des particuliers ont évolué de 4.6% en 2009 par rapport à 2008 et de 2.6% en 2010 par rapport à 2009. Dans le même temps, la base clientèle a évolué de 3.9% en 2009 et de 3.6% en 2010. Rapporté au nombre de clients, les commissions ont augmenté de 0.7 % en 2009 et baissé de 1% en 2010.

¹ à périmètre constant

NEF :

2008 → 0

2009 → 0

2010 → 0

Banque Postale :

Confiance, accessibilité et proximité : La Banque Postale veille à rester parmi les moins chères des grandes banques à réseau. Elle propose une grille tarifaire modérée, sans frais cachés ou en cascade. Comme chaque année, ce positionnement est salué par la presse :

Par exemple « Aujourd'hui en France » a publié en mars 2011 un classement des banques les moins chères réalisé par le site Internet Choisirmabanque.com. Résultats : La Banque Postale arrive en tête du classement des banques dites « traditionnelles » et confirme son positionnement de banque à réseau la moins chère.

En application de la norme professionnelle visant à améliorer les relations banques/clients et la transparence de l'information tarifaire, les Banques françaises publient depuis le 1er janvier 2011 les tarifs des 10 services les plus utiles au quotidien appelés "extrait standard des tarifs". C'est dans ce contexte que Choisirmabanque.com et « Aujourd'hui en France » ont réalisé un nouveau comparatif des tarifs des banques.

Les enseignements de ce comparatif :

- les banques en ligne, qui sont en conquête de clientèle, appliquent des critères d'éligibilité pour ouvrir un compte et n'ont pas de frais de réseau physique, sont les banques les moins chères ;
- une certaine opacité tarifaire et des disparités significatives au sein des réseaux mutualistes demeurent ;
- La Banque Postale, conformément à son positionnement tarifaire qui, dans une approche globale, applique des tarifs modérés, apparaît comme la banque traditionnelle la moins chère.

(Source : actu Intranet LBP du 23/03/2011)

Autre exemple, d'après les « Trophées 2010 » du magazine Le Revenu, La Banque Postale « reste imbattable sur les tarifs » et décroche pour la troisième année consécutive le Trophée du Revenu des tarifs les plus bas » et obtient le pourcentage de clients satisfaits le plus élevé avec 83%.

(Source : Rapport d'activité 2010, p13 et p29)

Voir aussi les résultats des enquêtes de « Mieux vivre votre argent » (février 2010), « Le Monde argent » (février 2010), « Le Particuliers » (septembre 2010) qui saluent le positionnement tarifaire de La Banque Postale

(Source : Rapport d'activité 2010, p29)

7. Quelle est en 2010 la part des PME/PMI dans votre activité de financement des entreprises ?

Crédit Coopératif :

Notre système d'information ne permet pas d'extraire de manière statistique l'ensemble des informations sur un client permettant de répondre à la définition communautaire de la PME. Nous avons donc procédé à une évaluation en retenant le critère prépondérant d'un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€. Sur cette base, 82% de nos encours de financements bancaires sur des personnes morales (hors clients particuliers) concernent des clients dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50M€, ce qui donne un ordre de grandeur de la proportion demandée.

Dexia :

Les crédits accordés aux indépendants et PME/PMI représentent environ 39% des crédits à la clientèle de notre activité de banque de détail et commerciale à fin 2010, auxquels il faudrait ajouter la part PME/PMI du corporate belge inclus dans les résultats de l'activité Public and Wholesale Banking (non communiqué).

Société Générale :

Société Générale est la 1ère banque non mutualiste dans la distribution des prêts à la création d'entreprise pour atteindre 10,14% de parts de marché en France (Données OSEO à fin décembre 2010).

Crédit Agricole :

Nos encours de crédit sur les TPE / PME représentent 170 milliards d'euros, soit près de 40% du total de nos engagements sur les entreprises. Cette information a été communiquée lors de réunions avec des analystes financiers.

BNPP :

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 47

http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageId=0&9557-source=xmlConfs/init.zip

« La volonté de BNP Paribas d'accompagner tous les porteurs de projets malgré un contexte difficile se matérialise sur ses marchés domestiques :

- En **France**, BNP Paribas a lancé une opération sans précédent visant à financer 40 000 projets pour 5 milliards d'euros sur 15 mois. Cet objectif a été largement dépassé avec 49 881 projets de PME, d'artisans et de commerçants qui ont été financés pour 6 milliards d'euros.
- En **Belgique**, 75 000 crédits professionnels ont permis de financer des projets répondant aux besoins de petites et moyennes entreprises, d'artisans et de commerçants. Grâce à un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), plus de 500 entreprises de tous les secteurs, services et industries ont bénéficié de prêts à des conditions très favorables.
- En **Italie**, BNL et sa filiale Artigiancassa spécialisée dans le financement à taux bonifiés des artisans ont emporté l'appel d'offres pour le projet Made in Lombardy qui vise à renforcer la compétitivité des entreprises et à favoriser l'innovation. Grâce à Made in Lombardy, 500 millions d'euros de prêts ont été accordés.

Par ailleurs, des solutions innovantes d'accompagnement de jeunes créateurs d'entreprises sont développées comme **Bryo (Brillant Young)** qui est un incubateur de projets développés en commun avec les chambres de commerce des Flandres et de Bruxelles et 4 autres membres fondateurs. Grâce à un programme de formation, de coaching et de networking, Bryo permet à de jeunes entrepreneurs (18-36 ans) à haut potentiel de lancer leur projet.

L'effort de BNP Paribas est également très important au Maroc, où la banque de détail de BNP Paribas, la BMCI, a signé en 2010 une convention avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc visant à faire bénéficier les entreprises socialement responsables d'avantages liés aux conditions de compte et de crédit (-50 % sur commissions et frais de dossiers). En Afrique de l'Ouest et à Madagascar, grâce au mécanisme de garantie Ariz, 168 dossiers ont reçu 24,5 millions d'euros de garanties dans 6 pays grâce à la collaboration de BNP Paribas avec l'Agence Française de Développement ».

HSBC :

La part des PME/PMI dans le financement des entreprises correspond à 53% des encours de décembre 2010 (encours de crédit CT et MLT moyens, périmètre CMB hors CBC hors encours de factoring)

NEF :

Proche de 100%

Banque Postale :

En 2010, La Banque Postale n'avait pas d'activité de financement des entreprises

8. Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?

Crédit Coopératif :

Les encours de crédit à la clientèle du Groupe Crédit Coopératif se décomposent comme suit en 2010:

- Association et services d'intérêt général : 35%
- Entreprises : 54%
- Particuliers : 11%

Sachant qu'au sein du segment entreprises, 45% des encours concernent des entreprises d'économie sociale, le total des crédits aux associations, services d'intérêt général et entreprises de l'économie sociale représente **59%** de l'activité de crédit de la banque.

Le schéma du bilan, publié dans la [brochure](#) (p.36) et sur le site web, explique la provenance des ressources du Crédit Coopératif et leur utilisation, et précise la proportion des financements apportés aux principaux secteurs de clientèle.

Par ailleurs, le Crédit Coopératif finance aussi des organismes de l'économie sociale à travers des participations dans des structures d'économie sociale telles que Ides, Esfin, Nef, Caisse Solidaire, Sefea, France Active, Herrikoa, Femu Qui, CoopEst, Sidi, Centre Capital Développement, Rhône Dauphiné

Développement, Finantoit, Enercoop, et de nombreuses coopératives du logement social.

Pour plus d'information :

pp. 35-38 de la [brochure](#)

Dexia :

Au travers de son activité Public and Wholesale Banking, Dexia est impliqué directement dans le financement de différents projets d'économie sociale et solidaire. La part des projets d'économie sociale et solidaire est difficile à chiffrer, dans la mesure où il n'existe pas aujourd'hui de paramètre pour suivre ces projets spécifiquement en interne.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de « mécénat de solidarité », Dexia Foundation Belgium ASBL soutient le microcrédit en Belgique, en octroyant des subsides de fonctionnement (420.000 euros en 2010) à deux bureaux d'économie solidaire : Crédal et Hefboom. Ces subsides ont permis de donner un coup d'accélérateur à l'activité de microcrédit en Belgique depuis 2006. L'aide de Dexia Foundation à ces deux organismes se traduit aussi par la mise à disposition d'une vingtaine de volontaires Dexia, qui apportent leurs compétences pendant leurs heures de loisirs à ces 2 distributeurs de microcrédits. Cette activité de mécénat ne se situe cependant pas dans le cadre de l'activité de Dexia en matière de financement des entreprises.

Société Générale :

A fin 2010, nous avons consacré 99 Millions d'euros dans le monde au financement du secteur à travers des lignes de crédit en faveur d'Institutions de Micro-Finance-IMF-.

Société Générale a poursuivi son action en faveur du microcrédit en apportant son soutien à l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) dans le cadre de la convention conclue en 2006. Au titre de 2010, elle a mis à la disposition de l'ADIE une ligne de financement de 1 674 000 €. Parallèlement, Société Générale a apporté sa contribution au fonctionnement de l'ADIE via une subvention de 100 000 €. Le Groupe a également soutenu à hauteur de 10 000 € l'organisation de la semaine du microcrédit.

Société Générale est par ailleurs actionnaire fondateur de MicroCred, créé par le groupe PlanetFinance en 2005 pour constituer un groupe d'Instituts de MicroFinance –IMF- (6 à fin 2010). Fin 2010, les filiales de MicroCred servaient près de 68 000 clients dans quatre pays (Madagascar, Sénégal, Nigeria et Chine).

Crédit Agricole :

Les engagements que nous avons sur les sociétés coopératives, les associations, les organismes mutualistes ou professionnels et les fondations, représentent 13 milliards d'euros, et sont donc supérieurs à ceux que nous avons sur les financements de projets. Cette information a été communiquée lors de réunions avec des analystes financiers.

BNPP :

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 49

http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageId=0&9557-source=xmlConfs/init.zip

Pas de réponse chiffrée à la question : divers chiffres donnés sur microfinance, ISR, mécénat.

HSBC :

L'entrepreneuriat social regroupe des entreprises et des structures très différentes tant en terme d'activité que de profil : il n'y a pas de définition officielle -en conséquence le recensement des financements destinés à l'économie sociale et solidaire n'est pas possible. En revanche, à titre d'exemples, HSBC France a un service dédié aux petites associations permettant une bancarisation en ligne gratuite : Asso Direct ; HSBC France a lancé dès 2007 un service en ligne de sensibilisation des PME PMI au développement durable : Living Business ; HSBC France est partenaire des Green Dating – conférences mensuelles qui se tiennent au siège du groupe HSBC en France et qui réunissent des représentants de l'économie durable et solidaire autour de thèmes et d'experts choisis ; en conséquence HSBC France accompagne naturellement de nombreux organismes appartenant à ces secteurs.

NEF :

Proche de 100%

Banque Postale :

Pas d'activité de financement des entreprises.

9. Quelle part des fonds collectés sur le livret A versez- vous en 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social ?

Crédit Coopératif :

La centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations s'élève à 38,8 M€ en 2010, soit 12,6% de l'assiette de collecte Livret A + Livret Développement Durable.

Dexia :

100 % des fonds collectés sur le Livret A par Dexia en France ont été reversés à la CDC pour financer le logement social en 2010. Il en sera de même en 2011.

Pour information, les clients qui déposent leur fonds en Livret A chez Dexia sont exclusivement des clients du secteur de l'habitat social et du secteur associatif.

Société Générale :

A fin 2010, 23,32% des encours des livrets A et LDD de la Société Générale étaient centralisés à la CDC (2 670 millions d'EUR).

Les sommes déposées sur les Livrets A et les Livrets de Développement Durable, et non centralisées par la Caisse des dépôts et consignations, sont utilisés en totalité pour financer :

- les investissements des micro, petites et moyennes entreprises, notamment pour leur création et leur développement,
- ainsi que les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens

Crédit Agricole :

La collecte Livret A et Livret de Développement Durable, non centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations, a contribué significativement au financement des PME (Petites et Moyennes Entreprises) et à la distribution des P.E.E. (Prêts Economie d'Énergie) par le Réseau Crédit Agricole.

Dépôts Livret A et LDD au 21/12/2010

Total des encours : 38 217 M€

Total des encours non centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations : 29 446 M€

Emploi des ressources collectées au titre du Livret A et du LDD et non centralisées

Encours des financements aux micros, petites et moyennes entreprises : 55 404 M€

Encours de prêts destinés à financer les travaux d'économies d'énergie : 717 M€

Nouveaux financements accordés en 2010

Prêts aux micros, petites et moyennes entreprises : 27 163 M€

Prêts travaux d'économie d'énergie : 375 M€

Les obligations réglementaires relatives à l'utilisation de la ressource non centralisée sont globalement respectées. En effet, le taux d'utilisation de la ressource non centralisée ressort à 190,6% et la production des nouveaux crédits représente 92,3% de l'accroissement des encours de collecte.

1er prêteur de l'habitat aux particuliers, le Crédit Agricole est également un acteur majeur de la promotion immobilière et le 1er financeur du logement social via la collecte des dépôts du livret A.

Ces informations figurent sur notre site Internet (onglet Financer l'économie / 1ère banque des entreprises et des pros / 1ère banque de l'habitat).

BNPP :

Les fonds collectés sur le livret A font l'objet d'une réglementation précise, qui a été revue en début d'année et a donné lieu à la publication du Décret n°2011-275 du 16 Mars 2011.

Celui-ci fixe le taux de centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations de chaque établissement et prévoit notamment la convergence vers un taux de centralisation identique pour tous les distributeurs au 1^{er} mai 2022.

HSBC :

Le montant de centralisation du Livret A était de EUR 450m en décembre 2010, soit 55.56 % de l'encours total.

NEF :

Non concerné

Banque Postale :

Les fonds du Livret A et du Livret Développement Durable centralisés à la Caisse des Dépôts et consignations et présentés sur la ligne « comptes et prêts » s'élèvent à 58 899 millions d'euros au 31 décembre 2010 pour 59 707 millions d'euros au 31 décembre 2009

(Source : rapport financier, p105)

10. Votre établissement (ou une filiale) propose-t-il des crédits revolving, notamment à ses clients les moins aisés ? A quel taux d'intérêt ?

Crédit Coopératif :

Le Crédit Coopératif ne propose pas de crédit revolving dans sa gamme. En effet, nous considérons qu'un prêt doit avoir une fin et avons donc stoppé ce type de produit dès 2001.

Dexia :

Les clients les moins aisés de Dexia Banque en Belgique sont suivis via les centres publics d'aide sociale (CPAS). C'est pourquoi Dexia Banque Belgique a développé des comptes spécifiques qui supportent les CPAS dans leur fonctionnement vis-à-vis des personnes moins aisées. Les comptes aide sociale, le système de gestion budgétaire, la médiation de dettes, le système I, les garanties de séjour et la reconstitution de la garantie locative sont des solutions conçues spécifiquement par Dexia pour ses clients les moins aisés.

Dès qu'un client est suivi par un CPAS, Dexia Banque Belgique ne lui octroie pas de crédits afin d'éviter un surendettement.

Les entreprises sont jugées sur base de différents critères (p.ex. le degré d'endettement) avant de leur mettre à disposition un crédit roll over.

Société Générale :

Le Groupe Société Générale est très attentif au fait de satisfaire ses clients tout en les protégeant dans les différentes phases d'un crédit à la consommation. Dans ce cadre, le Groupe travaille à améliorer de façon continue ses pratiques afin d'informer ses clients, leur proposer les produits qui sont les mieux adaptés à leurs besoins et leur situation financière et de les accompagner afin de trouver des solutions notamment dans les moments difficiles.

Crédit Agricole :

Dans nos activités de crédit à la consommation, nous répondons aux attentes de nos clients particuliers en leur permettant d'accéder au crédit dans des conditions adaptées à leur situation et à leur capacité financière. Ainsi, Sofinco a mis en place l'Agence nationale d'aide aux particuliers (ANAP), dédiée au traitement du surendettement. Certains de nos collaborateurs sont également membres bénévoles de commissions de surendettement. Cette information figure sur notre site

Internet (onglet Développement Durable).

BNPP :

BNP Paribas Personal Finance propose des prêts personnels, de la vente à tempérament, du regroupement de crédits, des prêts immobiliers et, ainsi, le crédit renouvelable représente moins de 20% de ses encours.

Se référer au site de BNP Paribas Personal Finance :

<http://www.bnpparibas-pf.com/fr/engagements/>

HSBC :

Notre clientèle de particuliers est peu attirée par ce type de produit et notre production annuelle est très faible. En 2010, les encours ont diminué de 4 millions d'euros entre décembre 2009 et décembre 2010, pour atteindre un encours de EUR 30m. Cette évolution a fait passer le poids des crédits Revolving de 0.25% de nos encours de crédit en décembre 2009 à 0.23% en décembre 2010. Par ailleurs, ce produit n'est pas mis en avant commercialement et ne figure pas dans la liste de produit de la rémunération variable de nos conseillers.

Le taux client sur le crédit revolving Libertel est de 11,32% sur le mois de décembre 2010.

NEF :

Non

Banque Postale :

L'offre de crédit à la consommation lancée en avril 2010 par La Banque Postale Financement ne propose pas de crédit revolving.

11. Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représentent les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?

Crédit Coopératif :

- 2008 : 1.39%
- 2009 : 1.33%
- 2010 : 1.18%

Dexia :

La notion d'interdit bancaire telle qu'entendue en France n'existe pas en Belgique. Cette question ne s'applique donc pas à Dexia Banque.

Société Générale :

Société Générale dispose de longue date des moyens nécessaires à l'identification de cette catégorie de clientèle afin d'effectuer un **traitement responsable** de ces dossiers. L'identification s'appuie sur la communication par la Banque de France du **fichier FICP surendettement**. Cette source externe permet de recueillir une information objective, pertinente et actualisée, mise à profit pour actionner un processus dédié et un suivi mensuel.

Société Générale a adopté une position responsable en regard du sujet du surendettement au moyen d'un **processus dédié**. Les dispositions prises visent à **prévenir tout accroissement de l'endettement**. Elles imposent aux conseillers de clientèle du réseau d'agences de se **dessaisir de la gestion des encours de crédits susceptibles d'être portés par les surendettés** pour la confier à des **équipes spécialisées** dans un esprit de recherche de solutions respectueuses des personnes.

Parallèlement, le surendetté a la possibilité de conserver le service d'un compte de chèque qui ne doit fonctionner que pour le service des paiements courants et à l'exclusion de tout crédit supplémentaire. Ce compte est géré par le conseiller de clientèle.

Ainsi, à la fin 2010, le recensement de la population des clients surendettés supportant un encours de crédit dans les agences du réseau s'élevait à 28 000 clients.

Par ailleurs, les entités françaises du Groupe Société Générale spécialisées sur le crédit à la consommation ont noué un accord avec le réseau des associations CRESUS, spécialisé dans l'assistance aux personnes mal endettées ou surendettées

Crédit Agricole :

En tant que banque universelle et mutualiste, le Crédit Agricole veut apporter un service à tous ses clients, y compris à ceux qui subissent un accident de la vie. C'est pourquoi nous avons mis en place les points passerelle : il s'agit d'espaces d'écoute et de médiation inscrits dans le cadre d'un savoir faire bancaire et financier, permettant d'aider les clients en difficulté. Cette information figure sur notre site Internet (onglet Développement Durable). Environ 1,5% de nos clients sont inscrits au Fichier Central des Chèques de la Banque de France.

BNPP :

Le pourcentage de notre clientèle de Particuliers Retail France interdits bancaires est inférieur à 2% sur la période.

HSBC :

Les clients « interdits bancaires » ont représenté pour chacune de ces années, 0,4% du nombre total de clients particuliers.

NEF :

Non concerné

Banque Postale :

La Banque Postale a de tout temps prêté une grande attention à la clientèle fragile.

En effet, La Banque Postale est la seule banque à s'être vu reconnaître par la loi de modernisation de l'économie (2008) la mission d'accessibilité bancaire : elle a l'obligation d'« ouvrir un Livret A à toute personne qui en fait la demande » et d'effectuer gratuitement sur ce livret les dépôts et retraits à partir

de 1,50 euro (versus 10 euros pour les autres banques), ainsi que certains virements/prélèvements (prestations sociales, EDF...).

Au-delà de cette mission d'intérêt général, La Banque Postale favorise, depuis toujours et naturellement, l'accès des populations en situation de fragilité :

- au compte bancaire. Elle propose des formules de compte et des moyens de paiement adaptés à la situation de chacun, y compris les personnes ne pouvant disposer de chéquiers, auxquelles elle propose des moyens de paiement alternatifs au chèque avec la formule de compte Initiale ;
- au microcrédit personnel. Afin de répondre au plus près aux besoins de ses clients, notamment en matière de microcrédit personnel, La Banque Postale a déployé un dispositif d'accompagnement de ses clients en situation de fragilité via des référents sociaux locaux partenaires. Ce dispositif d'accompagnement a permis la mise en oeuvre de 78 partenariats. Le nombre de microcrédits personnels distribués par La Banque Postale a ainsi progressé de 66 % entre 2009 et 2010. Ces microcrédits concernent en grande partie des projets relatifs à l'emploi et la mobilité, mais aussi au logement, à l'éducation, à la formation et à la santé. ;
- à des structures spécialisées dans l'accompagnement des clients vers une plus grande autonomie bancaire. Ainsi La Banque Postale agit pour prévenir les situations de fragilité de ses clients, en mettant en oeuvre le projet Reflex (« Réagir Ensemble et Fédérer la Lutte contre l'EXclusion »). L'objectif du projet est la coordination des actions de La Banque Postale et des travailleurs sociaux des CCAS (Caisses Communales d'Action Sociale). Il s'agit d'identifier le plus en amont possible les situations de fragilité des clients de La Banque Postale et de les orienter vers un accompagnement réalisé par les CCAS.

Ce processus comprend deux phases, dont la première a débuté au printemps 2009, et vise les clients en situation de fragilité financière récente (« accident de la vie »). [...]

- aux transferts de fonds. Les personnes non bancarisées peuvent réaliser des mandats. La Banque Postale agit pour ses clients en situation de précarité en les accompagnant afin de leur apprendre à utiliser des services et des moyens de paiement plus adaptés à leur situation ;
- à des supports pédagogiques sur l'épargne, la gestion d'un budget...

Relations avec vos salariés

12. Au cours des trois dernières années, combien d'accords salariaux votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?

Crédit Coopératif :

Nous avons signé un accord salarial le 21 juillet 2010 au sein de l'UES ² du Crédit Coopératif, mais on peut également mentionner l'accord de la branche Banque Populaire du 4 mai 2010 dont le Crédit Coopératif est partie prenante.

Si on prend un cadre plus large que les accords strictement salariaux, nous avons d'autres accords :

Épargne salariale :

- accord d'intéressement en date du 30 juin 2010 ;

2 UES : unité économique et sociale : Crédit Coopératif, BTP Banque, Ecofi Investissements

- accord du 21 juillet 2010 prévoyant le versement d'un supplément de participation aux salariés
- accord du 16 décembre 2010 mettant en place un PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif).

□ Autres accords :

- accord du 30 mai 2008 relatif aux titres restaurant (revalorisation) ;
- accord du 30 mai 2008 relatif au versement d'une "prime essence" ;
- accord en date du 23 juillet 2009 relatif à la prise en charge partielle des frais de repas des salariés du siège ;
- accord en date du 5 août 2009 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes (qui comportait un budget spécifique pour les augmentations de salaire).

Dexia :

Sur la période 2008-2010, Dexia a signé 38 accords collectifs avec les organisations syndicales relatifs au thème Rémunération/Statut.

Société Générale :

283 accords ont été signés au sein du Groupe en 2010, dont 79 accords en France. Ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, l'égalité professionnelle, les personnes en situation de handicap, le temps de travail et les avantages sociaux (dont mutuelle, retraite).

Concernant le Groupe Société Générale en France, lors des 3 dernières années, et les années précédentes, des accords salariaux ont été systématiquement signés chez Société Générale et ses principales filiales avec les organisations syndicales représentatives.

Au-delà des accords strictement salariaux, des accords ont été également signés chaque année depuis trois ans chez Société Générale d'une part sur le statut social incluant des revalorisations des primes et des grilles de salaire et d'autre part sur la répartition de suppléments d'intéressements, complétant les accords en vigueur sur l'intéressement et la participation.

Crédit Agricole :

Chez Crédit Agricole SA, les Négociations Annuelles Obligatoires sont gérées de façon décentralisées. Pour l'année 2010 les filiales les plus significatives en termes d'effectifs (LCL, CACF, Pacifica, Caceis et BGPI) ont abouti à un accord. Cette information figure en page 53 de notre rapport annuel 2010.

BNPP :

Au cours de ces trois dernières années, un accord salarial a été signé chaque année par au moins trois organisations syndicales représentatives :

- 2009 : 4 signataires (CFDT, CFTC, FO, SNB /CFE CGC) représentant plus de 80 % des suffrages des salariés aux dernières élections professionnelles
- 2010 : 3 signataires (CFDT, CFTC, SNB /CFE CGC) représentant plus de 70 % des suffrages des salariés aux dernières élections professionnelles

- 2011 : 3 signataires (CFDT, CFTC et FO) représentant plus de 50 % des suffrages des salariés aux dernières élections professionnelles

Par ailleurs, BNP Paribas a signé en juin 2010, un nouvel accord d'intéressement (pour une durée de trois ans) et de participation (accord à durée indéterminée).

HSBC :

Si au cours des 3 dernières années seul un accord salarial a été signé avec les OS, ce sont 8 accords salariaux qui ont été signés au cours des 10 dernières années.

NEF :

Au moins 2 (dont l'ARTT, accord sur la réduction du temps de travail)

Banque Postale :

Avec 3 accords unanimes conclus en 2008, 2009 et 2010, La Banque Postale poursuit un dialogue sociale de qualité pour accompagner sa politique salariale.

13. Quelle est la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de votre établissement ?

Crédit Coopératif :

Le total des rémunérations variables en 2010, pour le Groupe Crédit Coopératif, représente 2.77% de la masse salariale.

Dexia :

La rémunération variable des dirigeants et top managers du groupe s'articule autour de trois dimensions :

- une dimension groupe, à hauteur de 30% ;
- une dimension business, à hauteur de 30% ;
- une dimension individuelle, à hauteur de 40%.

Pour l'ensemble des autres catégories d'employés, Dexia met en lace des mécanismes permettant l'harmonisation des rémunérations variables au sein du groupe, en s'appuyant sur les critères suivants :

- les résultats de l'entité à laquelle appartient le collaborateur influent sur la rémunération variable ;
- la performance du collaborateur est challengée par le manager en charge de l'activité ou de

la ligne de métiers ;

- la rémunération variable tien compte de la performance du collaborateur.

Les parts variables 2010 (versées en 2011) ont représenté 10,5% de la masse salariale brute au sein de l'entité principale du groupe en France (Dexia Crédit Local).

Par ailleurs, Dexia applique les règles européennes et nationales relatives à l'étalement dans le temps du versement des rémunérations variables.

Société Générale :

La part des primes (individuelles et collectives) dans la rémunération brute annuelle totale des collaborateurs de Société Générale France a été en moyenne de 23% en 2010.

Crédit Agricole :

Les parts variables individuelles (commissions, primes, bonus) et collectives (participation, intéressement) des rémunérations représentent environ 20% de nos charges de personnel. Cette information figure en page 334 de notre rapport annuel 2010.

BNPP :

La part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de BNP Paribas SA est d'environ 22% en 2010.

Se référer au bilan social : <http://invest.bnpparibas.com/fr/pid592/bilans-sociaux.html>

HSBC :

Sur les 3 derniers exercices, la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, a représenté en moyenne 23 % de notre masse salariale moyenne annuelle.

NEF :

0

Banque Postale :

Données non disponible

14. Au cours des trois dernières années, combien d'accords sur les conditions de travail et la souffrance au travail, votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?

Crédit Coopératif :

Un accord relatif à l'évaluation et la prévention du stress au travail été conclu au sein de la branche Banque Populaire le 23 juin 2010. Il est relayé par le Groupe Crédit Coopératif. Au sein de l'UES, des échanges ont lieu avec les représentants du personnel et les organisations syndicales depuis le début de l'année 2010 en ce qui concerne les risques psychosociaux : constitution d'un Comité de pilotage (DRH/ représentants du CE et du CHSCT/médecine du travail/Assistante sociale), travail avec un organisme extérieur choisi par le Comité..

Dexia :

Le groupe s'attache depuis plusieurs années à prévenir et détecter les situations de stress, notamment par la mise en place d'une politique de prévention des «risques mentaux». De nombreux dispositifs de détection, prévention et prise en charge de la gestion du stress existent ainsi à travers le groupe et sont formalisés par des accords collectifs ou des plans d'actions.

En 2010, ces mesures se sont encore renforcées et harmonisées avec la systématisation d'un ensemble d'actions obligatoires dans chaque entité. Ces mesures ont été présentées et discutées avec les partenaires sociaux, au niveau du Comité d'Entreprise Européen (COEE) et des Comités Entreprise locaux.

Le plan d'action du groupe comprend une série de mesures déclinées selon le type de prévention : primaire, secondaire ou tertiaire.

Prévention primaire (agir directement sur les causes pour réduire les impacts négatifs sur l'individu) :

- Mise en œuvre d'enquêtes sur le stress
- Organisation de conférences de sensibilisation des managers
- Diffusion d'une brochure d'information

Prévention secondaire (aider les individus à mieux s'adapter aux exigences de l'environnement) :

- Organisation de formations spécifiques pour les directions des ressources humaines (gestionnaires de carrière, responsables formation, ...) et les membres des services sociaux (services médicaux,...)
- Poursuite et développement du coaching interne
- Mise en place d'un suivi mensuel d'indicateurs de stress et de burn-out
- Communication régulière

Prévention tertiaire (traiter et assurer le suivi individuel des collaborateurs qui souffrent ou ont souffert de problèmes de stress) :

- Poursuite du coaching externe
- Mis en place de hotlines d'urgence (ou équivalent).

Ces actions ont été mises en œuvre dans les six entités principales du groupe. Elles ont été également adaptées dans les autres entités plus petites. Des plans d'actions locaux sont en cours d'élaboration pour 2011 afin de répondre aux résultats des enquêtes diligentées en 2010.

Société Générale :

La Société Générale est soucieuse du bien être de ses collaborateurs et ces sujets sont revus régulièrement avec les partenaires sociaux, notamment au niveau des CHSCT.

Un « observatoire » du stress a notamment été mis en place en collaboration avec la médecine du travail et le cabinet indépendant « Stimulus ». A l'occasion de leur visite médicale périodique, les collaborateurs sont invités à remplir un questionnaire pour évaluer leur niveau de stress. A fin 2010, plus de 10 000 salariés y ont répondu. Cette analyse sera poursuivie en 2011.

Ce dispositif a permis au Groupe d'être positionné au niveau « vert » en février 2010 par le ministère du Travail, lors du classement des entreprises sur les risques psychosociaux.

Par ailleurs, un accord sur la prévention des agressions commerciales et incivilités a été signé le 11.04.2008. Dans ce cadre, Société Générale a signé en janvier 2010 un partenariat avec l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation) pour compléter les mesures d'accompagnement pluridisciplinaires qui existent déjà en interne pour les salariés victimes de vol à main armée mais aussi d'agressions commerciales. Depuis mars 2010, une formation à distance est déployée également auprès de l'ensemble du personnel des réseaux France en contact avec le public, pour faire face aux situations conflictuelles.

Crédit Agricole :

Des accords sur les conditions de travail comportant des plans d'actions sur les risques psychosociaux existent dans le groupe et s'articulent principalement autour d'actions telles que des mesures de sensibilisation, d'enquête ou encore d'écoute et d'accompagnement. Cette information figure en pages 50 et 51 de notre rapport annuel 2010.

BNPP :

Le 11 juin 2010, un accord d'entreprise sur le dispositif d'évaluation et de prévention du stress de BNP Paribas a été signé par trois organisations syndicales (CFDT, SNB et CFTC) représentant plus de 60 % des suffrages.

HSBC :

Une négociation sur les risques Psycho-sociaux est actuellement en cours au sein de la banque.

Parallèlement depuis plusieurs années, la banque a mené différentes actions qui lui a valu d'être classée en "vert" à l'occasion de l'enquête menée par le Ministère du Travail au 1er trimestre 2010 :

- Mise en place dès 2002 d'un dispositif de prévention du harcèlement et de la discrimination (soit bien avant que ce dispositif soit rendu obligatoire),
- Création en 2004 d'un observatoire médical du stress annuel sur l'établissement de Paris (enquête annuelle effectuée auprès d'environ 1600 collaborateurs lors de leur visite médicale annuelle). Ce dispositif a été étendu à la Province depuis le 1er février 2010,
- Mise en place en 2008 d'un Institut de Prévention des Risques Psycho-sociaux,
- Mise à disposition des collaborateurs en 2009 d'une ligne d'écoute 24 heures/ 24 et 7jours / 7,
- Signature d'accords sur la Diversité et l'Egalité hommes / femmes contenant une série de mesures visant à améliorer l'équilibre vie professionnelle vie privée.
- Lancement de programmes de formation des managers aux risques Psycho-sociaux, et au management en situation de transition,
- Réalisation d'enquêtes régulières sur l'évaluation des risques Psycho-sociaux auprès des fonctions plus particulièrement exposées (gestionnaires back-office, chargés d'accueil, assistantes commerciales, télé-conseillers, ...),
- Lancement d'importants programmes pluri-annuels de rénovation des agences et du centre d'appel qui sont autant de facteurs d'amélioration des conditions de travail,
- Mise en place d'un système de remontée des incivilités dans les agences et à la Banque à distance.

NEF :

0

Banque Postale :

Le 22 avril 2010, un accord unanime portant sur la santé et le bien-être au travail à La Banque Postale a été signé entre Patrick Werner et les 4 organisations syndicales représentatives de La Banque Postale : la CFDT, la CGT, FO et le SNB-CFE-CGC.

La préservation de la santé, l'amélioration des conditions de travail et le bien-être au travail des salariés font partie des axes majeurs de la politique sociale de La Banque Postale.

A travers cet accord, La Banque Postale confirme que la réussite de l'entreprise repose principalement

sur ses collaborateurs.

De plus, son engagement en faveur de la santé et du bien être au travail est un gage essentiel de l'efficacité au service des clients.

Les grands axes de l'accord

- Responsables du bon fonctionnement de leurs équipes, relais des valeurs et de la stratégie de l'entreprise, les managers sont les premiers acteurs du bien être au travail de leurs collaborateurs.

L'accord conforte l'appui qui doit leur être apporté, à travers la formation notamment.

- La réussite de la politique de prévention des risques et de promotion du bien être au travail des salariés passe par une démarche dynamique et pluridisciplinaire organisée.

L'accord valorise, articule, et renforce lorsque nécessaire, le rôle et les moyens des différents acteurs de l'entreprise en matière d'évaluation des risques et de prévention de la santé au travail : médecine du travail, assistante sociale, CHSCT ou représentants du personnel, dans le respect de leurs attributions respectives.

Concernant particulièrement la prévention du stress lié au travail, La Banque Postale :

- s'engage à mettre en place un dispositif spécifique d'évaluation du stress professionnel, afin d'évaluer le niveau éventuel de stress des salariés et, si nécessaire, d'adopter des mesures de prévention complémentaires,
- assurera une communication régulière auprès de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, pour permettre une sensibilisation collective sur le thème de la prévention de la santé et, particulièrement, du stress lié au travail,
- confirme son engagement d'accompagnement envers tout salarié qui estimerait vivre une situation de stress lié au travail et dont il considérerait qu'elle pourrait affecter sa santé.

Par cet accord, La Banque Postale donne les moyens à tous les acteurs de l'entreprise, managers, collaborateurs, représentants du personnel, de participer, dans le respect du rôle de chacun, au bien être au travail de l'ensemble des salariés de l'entreprise.

(Source : Actu intranet du 9 juin 2010)

15. Quel est le rapport entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes dans votre groupe bancaire ?

Crédit Coopératif :

- Selon les informations du Bilan Social 2010 :

- Salaire moyen des Hommes : 4 215 euros
 - Salaire moyen des Femmes : 2 812 euros
- Soit un rapport de 1,49.

Ce rapport s'explique en grande partie par un effet de structure, dans la mesure où il y a plus d'hommes chez les cadres avec salaires plus élevés et plus de femmes chez les techniciens, ce qu'illustre le détail suivant en fonction du statut des salariés :

□ Techniciens :

- Salaire moyen des Hommes : 2 163 euros
 - Salaire moyen des Femmes : 2 160 euros
- Soit un rapport de 1,001

□ Cadres :

- Salaire moyen des Hommes : 4 683 euros
 - Salaire moyen des Femmes : 3 813 euros
- Soit un rapport de 1,22

Une action corrective des décalages constatés a été initiée par un accord en date du 5 août 2009 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dexia :

Les données ne sont pas consolidées au niveau du groupe.

En ce qui concerne la France, pour la principale entité du groupe (Dexia Crédit Local), les données sont les suivantes pour 2010 :

- Salaire moyen annuel homme : 66 927 EUR
- Salaire moyen annuel femme : 51 692 EUR.

Par ailleurs, un accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé en 2008. Cet accord prévoit, parmi d'autres dispositions, un système de correction des éventuels écarts non justifiés de rémunération entre les femmes et les hommes. A cette fin, un examen des rémunérations est réalisé chaque année par la Direction des Ressources Humaines en collaboration avec le management, afin que des actions correctrices puissent être engagées.

A l'issue de la dernière Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), la Direction a également adopté une enveloppe spécifique qui sera consacrée au rattrapage d'éventuels écarts.

Société Générale :

Ce sujet s'analyse par famille professionnelle et doit tenir compte de la structure de la pyramide des

est procédé à une analyse fine de chaque situation individuelle par rapport aux médianes de rémunération des hommes dans chaque métier.

Un plan d'action a été défini avec les partenaires sociaux pour l'ensemble des deux années 2011 et 2012 prévoyant 3 millions d'euros dédiés à la résorption d'écarts salariaux individuels constatés. Des montants du même ordre y ont également été consacrés les années précédentes.

Par ailleurs, Société Générale a obtenu en novembre 2010 le renouvellement du label égalité professionnelle décerné par l'AFNOR qui renforce et reconnaît l'engagement fort de l'Entreprise en matière de mixité et d'égalité professionnelle.

Crédit Agricole :

Le rapport du salaire fixe moyen hommes / femmes est de 137% (tous niveaux de classification confondus). Cette information figure en page 55 de notre rapport annuel 2010.

BNPP :

L'Accord d'Entreprise du 30 Juillet 2007, relatif à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, a continué à être appliqué et permet de constater la poursuite d'évolutions de rééquilibrage en faveur des Femmes.

Se référer au bilan social : <http://invest.bnppparibas.com/fr/pid592/bilans-sociaux.html>

HSBC :

Sur les 10 principales fonctions de l'entreprise (au moins 150 collaborateurs), le rapport entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes oscille entre 96,1 % et 102,1 %.

Sur les 10 niveaux de la classification bancaire, le rapport entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes oscillent entre 95,3% % et 103,5 %.

Cette situation résulte des enveloppes successives mises à disposition des managers (4 M€ sur les 5 dernières années) dans le but de revoir la situation salariale des femmes au regard de l'équité homme-femme. HSBC a consacré en 2010 un budget d'un million d'euros pour

réduire les écarts salariaux entre ses collaboratrices et leurs collègues masculins. Par exemple, une femme qui rentre de congé de maternité est automatiquement augmentée

NEF :

Cf. affichage_salaire_2010.pdf (document ci-joint)

Banque Postale :

L'accord NAO prévoit de réserver une enveloppe de 100 000,00 euros afin de résorber les éventuels écarts de rémunération qui ne se trouveraient pas objectivement expliqués.

Fin 2009, l'accord portant sur la diversité, l'égalité professionnelle et l'emploi des seniors fixe les principes fondamentaux et les engagements chiffrés pris par La Banque Postale en matière d'égalité des chances au recrutement, d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et en matière d'emploi des seniors.

Enfin, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes en 2008, présenté et approuvé par les instances représentatives de La Banque Postale en 2009, ne constate pas de différence significative de traitement entre les salariés hommes et femmes de la Banque, à situation

professionnelle comparable.

(Source : Annexe NRE 2009)

En 2010, considérant que ce sujet mérite une attention particulière, La Banque Postale a souhaité reconduire une enveloppe spécifique de 100 000 € maximum pour permettre la suppression des éventuels écarts de rémunération non objectivement expliqués

(Source : actu intranet du 25/01/2011)

16. Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?

Crédit Coopératif :

Selon les informations du Bilan Social 2010, la rémunération annuelle moyenne (brut fiscal) des dix personnes les mieux payées s'est élevée à 220 951 Euros.

Dexia :

En 2010, la rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction au niveau du groupe s'élève à :

- Rémunération fixe : 2 980 000 EUR
- Rémunération variable : 1 154 000 EUR

Davantage de précisions concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont disponibles dans le rapport annuel 2010 du groupe Dexia (pages 43 à 48).

Société Générale :

La moyenne des dix rémunérations les plus élevées versées en 2010 chez Société Générale France est de 2,06 millions d'euros. Ces montants représentent la rémunération perçue au cours de l'année, c'est-à-dire qu'elle inclut la part fixe et les parts variable versées au titre des résultats du ou des exercices précédents.

Crédit Agricole :

La rémunération annuelle moyenne des 10 personnes les mieux payées de Crédit Agricole SA est de 1,4 M€ en 2010. Cette information figure en page 30 de notre bilan social.

BNPP :

Se référer au Bilan Social BNP PARIBAS SA - Rubrique 222 pour le montant global des 10

rémunérations les plus élevées en France.

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid592/bilans-sociaux.html>

Par ailleurs, le document de référence donne toutes les précisions nécessaires sur les rémunérations des mandataires sociaux - Rubrique Etats Financiers consolidés - Paragraphe 8.e

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid748/documents-de-reference.html>

HSBC :

Le People Committee, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général, le Directeur Général Délégué responsable de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge des risques et le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération pour la France et l'approuve.

Sur un plan individuel, il examine et valide la cohérence des rémunérations des principaux cadres dirigeants de l'entreprise ainsi que les 20 rémunérations les plus élevées en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque opérationnel, de crédit, de conformité et de réputation. Ces informations sont publiées dans le document de référence accessible à cette adresse http://www.hsbc.fr/1/PA_1_3_S5/content/france/HSBC-aujourd'hui/infos-financieres/rapports-annuels/pdf/DocRef_2010.pdf

NEF :

La rémunération moyenne des 10 personnes les plus payées en 2010 est de 57 177 €/an.

Banque Postale :

Retrouvez toutes les informations concernant la rémunération des membres du Conseil de surveillance, des membres du Directoire et du Comité exécutif de La Banque Postale en page 70 à 74 du Rapport Financier 2010, disponible sur le site www.labanquepostale.fr

Impact social et environnemental de vos activités

17. Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?

Crédit Coopératif :

Non, le Crédit Coopératif ne publie pas la liste des grands projets qu'il finance, essentiellement pour des raisons de confidentialité découlant de la réglementation sur le secret bancaire. Cependant, aucun des grands projets qu'il finance ne fait a priori l'objet de controverse importante, tant sur le plan environnemental que social.

Il n'a pas non plus signé les Principes de l'Equateur qui engagent à une analyse environnementale et à une certaine transparence, pour les raisons suivantes :

- ❑ Les Principes de l'Equateur visent surtout le financement de grands projets (> 10 millions de dollars) à l'étranger, là où la réglementation et les contrôles peuvent être déficients. Dans l'immense majorité des cas, les grands projets financés par le Crédit Coopératif sont localisés sur le territoire français et, quelques fois, en Europe.
- ❑ Les Principes de l'Equateur permettent de mieux encadrer les projets qui peuvent poser des problèmes notamment environnementaux, alors que la grande majorité des grands projets financés par le Crédit Coopératif touchent aux énergies renouvelables, ou aux collectivités locales via des partenariats public-privé ou des interventions sur des aménagements immobiliers de collectivités locales.
- ❑ La signature de ces Principes implique un coût de gestion et de suivi afin de s'assurer qu'aucun manquement n'est possible. Etant donné la taille très relative du Crédit Coopératif, de sa faible proportion de grands projets dans son portefeuille d'activités financées, et de sa localisation très nationale où la réglementation est sinon suffisante, du moins solide, le Crédit Coopératif préfère concentrer, pour le moment, ses ressources sur des initiatives plus en lien avec son activité.

Le Crédit Coopératif est néanmoins attentif aux questions de transparence et de traçabilité et s'emploie à l'être autant que possible et à faire preuve de pédagogie sur ce point.

Pour plus d'information :

pp. 84-85 et 88-89 du [rapport annuel 2010](#)

p.58 de la [brochure](#)

Dexia :

Dexia ne publie pas la liste des grands projets qu'il finance.

Société Générale :

Par ailleurs, pour 2010, un total de **71 projets** ont été examinés et catégorisés selon les exigences des Principes de l'Equateur, y compris en mandat de conseil. Cette information est publiée sur le site RSE dédié de Société Générale conformément au principe n°10 des Principes de l'Équateur.

Catégorie A:
Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent.

Catégorie B:
Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation.

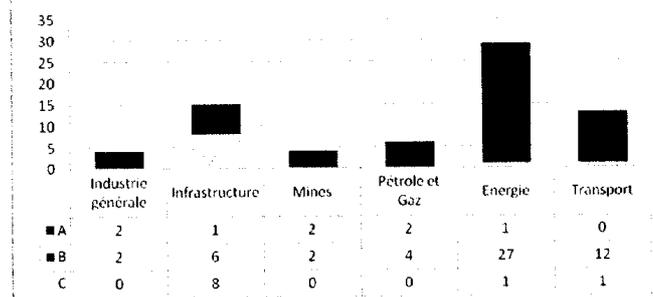
Catégorie C:
Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Principes de l'Equateur:
Nombre de projets de financement et de conseil analysés et catégorisés en 2010



Catégorie	A	B	C	Total
Nombre de projets analysés et catégorisés en 2010	8	53	10	71

Répartition par secteur des projets analysés et catégorisés en 2010



Crédit Agricole :

On trouve sur le site Internet de CA CIB une liste de grands projets, qui, avec l'accord des clients concernés, reflète globalement notre activité de banque de financement et d'investissement.

BNPP :

Dans le cadre des Equator Principles, le nombre de projets financés relevant des catégories A, B et C selon la classification des Equator Principles est publié tous les ans.

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 52

http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageId=0&9557-source=xmlConfs/init.zip

HSBC :

HSBC rend publique sa politique de financement de projets.

Elle est accessible et détaillée à cette adresse

<http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos-d-hsbc/developpement-durable/finance-Durable/financement-de-projet>

Sont notamment inclus à cette adresse nos guides sectoriels qui spécifient la manière dont nous intervenons (ou non) dans le financement de projets liés à l'eau potable, la chimie, l'industrie extractive, l'énergie, la forêt ou produit dérivé de la forêt ou encore la défense. Conformément à la législation britannique que nous appliquons en plus de la législation française, nous ne publions pas d'information spécifique sur nos clients à titre individuel.

NEF :

100%

Banque Postale :

La Banque Postale n'a pas d'activité de financement de projet.

18. Votre groupe bancaire finance-t-il des projets écologiquement controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...), du type de ceux pointés par les Amis de la Terre?

Crédit Coopératif :

Le Crédit Coopératif entend se concentrer sur sa vocation et les secteurs pour lesquels il a développé une véritable expertise, avec en premier lieu, l'économie sociale et les services d'intérêt général ainsi que les coopératives et entreprises groupées. Il compte dans sa clientèle une part significative d'acteurs économiques qui présentent une utilité sociale et environnementale forte (cf. p.54 de la brochure).

Pour cette raison, et sans qu'il n'y ait à ce jour de politique d'exclusion formellement établie, le Crédit Coopératif n'est pas présent sur un certain nombre de secteurs.

La liste ci-dessous détaille des secteurs pouvant être considérés comme écologiquement sensibles et qui, à partir d'une analyse, notamment par codes NAF qui peuvent toujours comporter quelques anomalies, ne se retrouvent pas, ou de manière tout à fait marginale et indirecte, dans le portefeuille bancaire du Crédit Coopératif³.

§ Industrie nucléaire

Les activités concernant l'extraction de minerais d'uranium et de thorium, l'enrichissement et le retraitement de matières nucléaires ainsi que l'élaboration et la transformation de matières nucléaires, leur transport et leur stockage.

En revanche, les projets d'énergies renouvelables développés par tout type d'entreprise peuvent être

³ NB : Cette liste est établie pour les activités de production ou fabrication uniquement, les activités de commercialisation étant plus difficiles à identifier, notamment à partir des seuls codes NAF. Il en va de même pour les éventuels sous-traitants, qui ne sont pas concernés par cette liste

financés par le Crédit Coopératif.

§ Industrie pétrolière

Les organisations, les entreprises et les activités concernant l'extraction, la cokéfaction, le raffinage du pétrole. *Le Crédit Coopératif est par contre présent sur des activités de distribution de produits pétroliers.*

§ Industrie du charbon

Les organisations, les entreprises et les activités concernant l'extraction de houille ou de lignite.

§ Industrie gazière

Les organisations, les entreprises et les activités concernant l'extraction de gaz naturel.

§ En se référant plus précisément aux questions écologiques suivies par Banktrack, voici ce que le Crédit Coopératif est en mesure de dire :

- **Agriculture** : le Crédit Coopératif fournit des services aux coopératives agricoles françaises. Mais il ne finance pas de projets agricoles à l'étranger, sinon indirectement au travers d'ONG impliquées dans des projets d'agriculture durable et d'émancipation.
- **Industrie de la pêche** : le Crédit Coopératif fournit des services à l'industrie de la pêche.
- **Forêt** : le Crédit Coopératif ne finance pas de grands projets susceptibles de favoriser la déforestation. A noter qu'il finance des papeteries, lesquelles sont soumises en France à un cadre environnemental de plus en plus réglementé.
- **Industrie extractive** : Le Crédit Coopératif est présent sur les activités « exploitation de gravières et de sablières, extraction d'argiles et de kaolin » et « extraction de minéraux chimiques et d'engrais minéraux ».
- **Pétrole et gaz** : le Crédit Coopératif ne finance pas de projets dans l'extraction et la production de pétrole.
- **Production énergétique** : Le Crédit Coopératif finance la production d'électricité lorsque celle-ci utilise une ressource renouvelable ou éventuellement mixte (cf. question 21). Cette approche se fait en fonction du projet et non de l'entreprise ; le secteur énergétique étant principalement composé de grands groupes avec de nombreuses ramifications.
- **Biodiversité** : le Crédit Coopératif entend contribuer à la préservation de la biodiversité. En ce sens, il fournit des services aux acteurs de la protection de l'environnement, et reste attentif à ne pas financer des projets qui peuvent impacter négativement la biodiversité.
- **Changement climatique** : le Crédit Coopératif encourage par une politique tarifaire avantageuse les organisations qui s'engagent dans la mise en place d'un [bilan carbone®](#) et/ou dans la voie de la [certification environnementale \(ISO 14001 ou EMAS\)](#).

Dexia :

Dexia concentre principalement son activité de financement de projet sur le secteur de l'énergie, en particulier la production d'électricité d'origine renouvelable, et sur le secteur des infrastructures. Nous finançons en outre des projets dans le domaine de la gestion de l'environnement (eau, déchets) et des télécommunications.

Les financements de projets de Dexia dans le secteur de l'énergie sont encadrés par ses lignes directrices sur le financement du secteur de l'énergie adoptées en 2008 et consultables sur son site Internet :

http://www.dexia.com/FR/nos_engagements/developpement_durable/Documents/Energy_sector_guidelines_FR.pdf.

En outre, Dexia ne finance pas de projets dans les secteurs de la chimie, de la pêche, de la sylviculture et dans le secteur minier.

Société Générale :

Société Générale est un acteur financier responsable, dans la continuité des engagements qu'elle a déjà pris (Principes de l'Équateur, UNEP-Fi, directives de l'OCDE, Global Compact) et en suivant les standards et bonnes pratiques en matière E&S.

Elle s'abstient d'être impliquée dans les projets qui font partie des « listes d'exclusion » de par leur impact sur les milieux naturels protégés.

Cela se traduit notamment depuis de nombreuses années par l'inclusion de critères environnementaux et sociaux dans les activités de financement. Aujourd'hui, cette politique s'étend à l'ensemble des activités du groupe Société Générale via le plan Ambition SG 2015, le plan de transformation de la banque.

A travers des outils adaptés, Société Générale procède à l'évaluation «Environnementale & Sociale**» de l'activité bancaire du Groupe qui permet d'identifier, hiérarchiser et gérer les risques environnementaux et sociaux. Cette démarche, complètement intégrée dans les processus d'analyse des risques et de prise de décision des financements de projets spécifiques, sera étendue à l'ensemble des services financiers aux entreprises.**

Crédit Agricole :

Depuis 2003, Crédit Agricole SA applique rigoureusement les Principes Equateur, qui posent que les projets doivent être catégorisés (Principe 1) et que ceux considérés comme sensibles doivent faire l'objet d'une évaluation sociale et environnementale (Principe 2), afin d'être rendus conformes aux critères de durabilité sociale et environnementale de la Banque Mondiale (Principe 3). Notons, de plus, qu'un plan d'action revu par un expert indépendant (Principe 7) doit décrire et hiérarchiser les actions requises (Principe 4), et que les communautés affectées doivent être consultées (Principe 5) et bénéficier d'un mécanisme de recours (Principe 6). Cette information figure en page 62 de notre rapport annuel 2010 et sur notre site Internet (onglet Développement Durable).

BNPP :

BNP Paribas fait du crédit à l'économie et finance toutes les activités utiles au fonctionnement de l'économie et de la société : le bâtiment, la santé, les loisirs, l'alimentaire, l'énergie,... Sa politique de sélection des activités qu'elle finance est extrêmement rigoureuse et répond à des processus d'analyse très complets.

HSBC :

HSBC est depuis longtemps engagé dans le développement durable et, lorsque nous accompagnons des clients dans des secteurs potentiellement controversés, nous recherchons une mise en oeuvre équilibrée des aspects économiques, environnementaux et sociaux. Les guides sectoriels cités plus haut et accessibles à cette adresse (<http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos-d-hsbc/developpement-durable/finance-Durable/financement-de-projet>) sont fondés sur les meilleures pratiques internationales ayant trait au développement durable. Ils ont été établis après consultation du secteur et des principales parties prenantes. Ils définissent des recommandations que nos clients doivent suivre et reflètent également l'engagement d'HSBC à s'impliquer auprès de ses clients et les soutenir lorsqu'ils font face à des défis complexes.

NEF :

Aucun

Banque Postale :

La Banque Postale n'a pas d'activité de financement de projet.

19. Votre groupe bancaire a-t-il adopté des politiques encadrant ses financements et investissements dans tous les secteurs à risques (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives agrocarburants...) mais aussi transversales (climat, biodiversité, droits humains...) ? Si oui, lesquelles ?

Crédit Coopératif :

La vocation spécifique du Crédit Coopératif fait qu'il n'y a pas, ou très peu, de projets ou d'entreprises financées qui soient présentes dans des « secteurs sensibles ». Par ailleurs, le Crédit Coopératif peut refuser d'entrer en relation avec un client dont les pratiques sont jugées contraires à ses principes, bien que les règles ne soient pas formalisées.

En matière de crédit, il n'y a pour l'instant pas de procédure formalisée, basée sur des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance) ou éthiques, mais des pratiques fortes reposant sur la culture d'entreprise du Crédit Coopératif. Une réflexion est engagée à ce sujet.

Dexia :

Dexia a développé depuis de nombreuses années des politiques sectorielles spécifiques, encadrant ses pratiques dans les secteurs dans lesquels il est actif et qui présentent les risques environnementaux et sociaux les plus importants.

Dexia concentre en effet principalement son activité de financement de projet sur le secteur de l'énergie, en particulier la production d'électricité d'origine renouvelable, et sur le secteur des infrastructures. Dexia finance en outre des projets dans le domaine de la gestion de l'environnement (eau, déchets) et des télécommunications. Dexia ne finance pas de projets dans les secteurs à risques que sont la chimie, de la pêche, de la sylviculture et dans le secteur minier.

Lancée en 2004, la politique en matière de financement du secteur de l'armement s'applique à l'ensemble des métiers et entités du groupe. Elle est construite autour de deux engagements :

- l'exclusion de toutes les activités de banque et d'assurance du groupe des entreprises dont l'implication dans la fabrication, la vente, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions ou d'armes à uranium appauvri est certaine et reconnue ;
- des lignes directrices spécifiques adaptées à chacun de nos métiers : financement de projets, financement corporate, gestion de fonds et participations.

En outre, Dexia a défini depuis 2008 des lignes directrices en matière de financement du secteur de l'énergie. Applicables à ses activités de financement dès lors que l'usage des fonds est connu et lié à un projet particulier, elles couvrent les secteurs suivants : pétrole et gaz, biocarburants, transformation des combustibles fossiles et production d'électricité d'origine thermique, nucléaire et renouvelable – y compris d'origine hydroélectrique.

Le texte complet de la politique armement et des lignes directrices sur le financement du secteur de l'énergie est disponible sur le site [Internet](#) du groupe :

http://www.dexia.com/FR/nos_engagements/developpement_durable/Documents/Energy_sector_guidelines_FR.pdf.

Société Générale :

Le Groupe met en place progressivement des politiques sectorielles qui définissent des normes applicables à chaque secteur sensible dans lequel Société Générale peut jouer un rôle actif en fonction des normes internationales en vigueur et de nos propres engagements. Ces politiques portent sur les secteurs identifiés comme pouvant avoir un impact potentiel important sur le plan environnemental et social et qui posent donc un certain nombre de questionnements de la part de la société civile. Toutes ces politiques sectorielles sont mises en oeuvre au niveau Groupe. Les secteurs concernés sont à titre d'exemple : pétrole et gaz, mines et métaux, défense, centrales thermiques à charbon. Ces politiques sont régulièrement actualisées pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, des normes internationales et sectorielles et des meilleures pratiques.

Concernant les droits de l'Homme, Société Générale s'engage à respecter les droits de l'homme et à les promouvoir dans ses domaines d'activités et ses sphères d'influence. Elle s'appuie sur les grands principes internationaux comme ceux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de même que sur des initiatives locales (Charte de la Diversité en France...).

Société Générale s'engage également à respecter les standards internationaux qu'elle a rejoints, comme le Pacte Mondial de l'ONU, les Principes de l'Équateur et d'UNEP-FI.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite qui est destiné à tous les salariés.

Crédit Agricole :

Crédit Agricole SA a publié fin 2009 une Charte des Droits Humains et, fin 2010, une politique encadrant ses financements et investissements dans le secteur de l'**armement**. Enfin, après avoir signé les **Principes Climat**, nous préparons la publication d'une autre politique pour le secteur de l'**énergie** (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives, agro carburants ...). **Cette information figure en page 64 de notre rapport annuel 2010 et sur notre site Internet** (onglet Développement Durable).

BNPP :

BNP Paribas a publié 3 politiques de financement et d'investissement destinées à encadrer son activité dans les secteurs suivants : la défense, l'huile de palme et le nucléaire.

Se référer au site Internet du Groupe, rubrique Développement Durable :

<http://banque.bnpparibas.com/fr/pid2284/tenir-compte-des-impacts-de-nos-financements.html>

HSBC :

Notre politique de financement de projets porte sur les secteurs de l'eau potable, la chimie, l'industrie extractive, l'énergie, la forêt ou produits dérivés de la forêt et enfin la défense. Chaque politique prend en compte les meilleurs standards du secteur en intégrant les

problématiques transversales sociales (droits humains, population indigènes...), environnementale (intensité carbone, atteinte à la biodiversité, ...).

NEF :

L'action de la Nef s'inspire d'une vision résolument humaniste : elle se situe dans une perspective de transformation sociale vers une économie fraternelle.

Le crédit qu'elle accorde aux demandeurs est avant tout basé sur la confiance entre le ou les porteurs du projet et la personne chargée de représenter la Nef.

Cette confiance résulte de la rencontre entre la Nef et le porteur de projet qui permet d'apprécier la nature du projet, d'évaluer sa viabilité, et de percevoir les motivations de ses auteurs sur la base de critères qui prennent en compte :

- l'impact du projet sur l'environnement et la société
- la nature des relations aux autres dans sa mise en oeuvre
- l'éthique du/des promoteurs eux-mêmes

La Nef veille à écarter tout projet qui porterait atteinte à la dignité humaine ou nuirait gravement à la qualité et à la durabilité de l'environnement.

La Nef soutient par des prêts les actions se situant dans les domaines :

De l'ÉCOLOGIE :

- Agriculture Biologique
- Eco-construction
- Eco-transformation des produits naturels
- Distribution de produits issus de l'agriculture biologique
- Protection de l'environnement
- Développement des énergies renouvelables

Du SOCIAL :

- Création d'entreprise par des chômeurs

- Insertion sociale
- Logement social
- Action sociale
- Solidarité internationale
- Commerce équitable
- Santé et bien être

Du DEVELOPPEMENT LOCAL

- Agriculture paysanne
- Tourisme et Économie rurale
- Artisanat et services de proximité

De la CULTURE

- Création artistique
- Pédagogies et formations innovantes
- Épanouissement culturel

Banque Postale :

La Banque Postale n'a pas d'activité de Banque de Financement et d'Investissement

20. Quel est le montant des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et investissements de groupe bancaire ? Que faites-vous pour réduire cet impact climatique ?

Crédit Coopératif :

Les émissions induites par les financements représentent une question pertinente mais relativement récente. Différentes méthodologies de mesure sont en train de voir le jour et nécessitent d'être perfectionnées.

A/ Concernant la mesure de nos émissions indirectes (induites par les financements) :

Le Crédit Coopératif a accepté de participer à l'étude menée par les Amis de la Terre et le cabinet Utopies dont les résultats sont en ligne sur le site: www.epargneclimat.fr. Les [résultats](#) de cette enquête aboutissent à deux indicateurs pour essayer de quantifier les émissions annuelles de gaz à effet de serre induites par les financements:

- Emissions en g de CO² par euro confié à la banque : 425 g/€ pour 2009.
- Millions de tonnes de CO² par an induites par les financements de la banque : 5 millions de tonnes pour 2009.

Cette étude constitue une première initiative intéressante qui devra être confrontée à d'autres

méthodes. Le Crédit Coopératif est attentif aux autres initiatives permettant une mesure carbone du portefeuille d'une banque.

B/ Concernant l'offre commerciale visant à accompagner les démarches environnementales de nos clients et contribuer à limiter leur impact climatique:

Le Crédit Coopératif a conçu et mis en œuvre plusieurs offres, adaptées à différents types de clientèle, pour participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

1/ Pour les « personnes morales »

- Prêt « Eco-financement » bonifié adossé à la garantie du FEI (Fonds Européen d'Investissement) pour le financement des investissements de maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et des éco-activités.
- Prêt Vert bonifié OSEO pour les investissements à caractère environnemental des entreprises, couplé avec le prêt « Eco-financement »
- Conditions tarifaires privilégiées accordées sous forme de bonification d'intérêt, de réduction de frais de dossier ou de frais de fonctionnement de compte aux entreprises engagées dans une démarche d'évaluation ou de certification environnementale : évaluation carbone, certification ISO 14001 par étape...
- Offre de conseil : démarche carbone INDDIGO comprenant la formation, le bilan carbone® et la mise en place d'un plan d'action. Remise de 10% sur le coût de la prestation dans le cadre du partenariat avec le Crédit Coopératif.
- Outils d'intervention en fonds propres pour les projets d'énergie renouvelable, par l'intermédiaire d'organismes partenaires : groupe ESFIN-IDES, banque TRIODOS, Fonds DEMETER Partners.

2/ Pour les particuliers

- Prêt « éco-habitat » dont le taux et les conditions sont modulés en fonction des qualités environnementales du projet immobilier : orientation bioclimatique et qualité des matériaux
- Approche en « coût global » pour les particuliers : modulation de la capacité d'emprunt ou de la durée de remboursement en fonction de la consommation d'énergie en kwh/m²/an.
- Prêt « PREVair » bonifié adossé à la ressource du livret d'épargne « CODEVair », pour le financement de certains travaux d'isolation ou recours aux énergies renouvelables.
- Eco-PTZ réglementé

3/ Outils de collecte

- Livret d'épargne « CODEVair » pour les particuliers et associations, dont la ressource est affectée au financement des investissements à finalité environnementale sous forme de prêts « PREVair »

- Livrets de partage de la gamme « AGIR pour l'environnement », dont une partie des intérêts est versée sous forme de dons à des associations ou ONG œuvrant pour la préservation de l'environnement : FNE, WWF, Fondation Energie pour le Monde, Echomer, Surfrider Foundation, FNH...

- OPCVM sectoriels de développement durable : ils investissent dans des entreprises dont l'activité répond aux enjeux environnementaux ou sociaux du développement durable : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion de l'eau et des déchets, santé, éducation, etc. Gérés par Ecofi Investissements, ces fonds intègrent également un filtre ISR.
 - « Ecofi Développement Durable » (FCP)
 - « Ecofi Agir Développement Durable » (FCP) combine les approches développement durable et solidaire

- Le Groupe Crédit Coopératif s'est par ailleurs renforcé en 2010 par le rapprochement avec la Financière de Champlain, société de gestion spécialisée dans l'investissement sur les thèmes : environnement, vieillissement de la population et santé, éthique et solidarité.

Dexia :

Dans le cadre de ses lignes directrices énergie adoptées en 2008, Dexia est la première banque au monde à s'être dotée d'un objectif quantitatif visant à limiter l'empreinte carbone de son portefeuille de projets en matière de production d'électricité ou de chaleur. Dexia s'engage ainsi à ce que l'intensité carbone de ce portefeuille soit de 30 % inférieure aux préconisations de l'Agence internationale de l'énergie⁴ en matière d'intensité carbone de la production d'énergie mondiale, dans l'optique d'une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à un maximum de 450 ppm afin de limiter le réchauffement atmosphérique.

En 2010, l'intensité carbone du portefeuille de projets de production d'électricité de Dexia s'élève à 0,333 tCO₂/MWh.

Société Générale :

Nous sommes en train d'étudier les différentes méthodes permettant de calculer ce montant pour les financements des projets de nos clients.

Dans le cadre de l'impact immédiat du Groupe sur l'environnement, la banque a développé un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec l'ambition de les compenser progressivement pour atteindre 100% d'ici 2012 et donc d'avoir un impact climatique neutre l'année prochaine sur le Groupe. Ce plan progressif s'accompagne d'actions dans de nombreuses dimensions (réduction de notre consommation d'énergie, des immeubles à faible consommation énergétique, un recours aux énergies renouvelables, l'utilisation de papier recyclé, une diminution des déplacements professionnels à fort impact énergétique et une flotte automobile peu consommatrice de carburant).

⁴ Valeurs établies sur la base du rapport World Energy Outlook 2007 de l'AIE

Crédit Agricole :

Le groupe Crédit Agricole S.A. publie ses consommations en énergie et en eau depuis 2007 (sur les consommations de 2006). **Ces informations figurent sur notre site Internet** (onglet Développement Durable).

BNPP :

BNP Paribas considère qu'à ce jour, il n'y a pas de méthodologie fiable d'évaluation des impacts indirects et travaille actuellement à élaborer une méthodologie convaincante en la matière.

BNP Paribas a signé en 2010 les Climate Principles, rejoignant ainsi un groupe d'institutions financières déterminées à jouer un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique.

Un certain nombre d'activités du Groupe contribue à la lutte contre le changement climatique : la Carbon Team, le financement des énergies renouvelables, les fonds ISR environnementaux, etc.

Sur les secteurs à fort impact climatique, BNP Paribas déploie progressivement des politiques qui encadrent son activité de financement et d'investissement (huile de palme en 2010, pâte à papier et centrales à charbon à venir en 2011).

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 52

http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageId=0&9557-source=xmlConfs/init.zip

HSBC :

Notre politique de financement de projet permet d'influencer l'ensemble des secteurs ayant des impacts significatifs vers de meilleures pratiques.

Pour exemple, dans le secteur de l'énergie, nous ne fournissons pas de services financiers directement aux projets de nouvelles centrales à charbon, y compris les agrandissements, avec des unités individuelles de 500 MW ou plus² et une intensité carbone³ supérieure à :

- 850g CO₂/kWh dans les pays en voie de développement ;
- 550g CO₂/kWh dans les pays développés. En fonction des technologies actuelles, cela peut nécessiter des projets de capture et de stockage de dioxyde de carbone (CSC) acceptables ou de cogénération à partir de chaleur et d'électricité ou de biomasse.

De plus, le guide sectoriel a identifié des cas de restriction nécessitant une analyse de l'intensité carbone lorsque :

- Une nouvelle centrale à charbon produit plus de 300 MW. On étudiera si l'usine pourrait être construite avec une intensité carbone plus faible et si un système de désulfuration de gaz doit être installé.
- Les centrales de 300 MW ou plus allongent leur durée de vie par rapport au calendrier préalablement accepté.
- Les clients ont un portefeuille de centrales à charbon dépassant 3000 MW en terme de puissance installée cumulée.

HSBC soutient les bonnes pratiques internationales de ses clients et les incite à adopter les meilleures pratiques pour la gestion des impacts en matière de développement durable.

Notamment, notre politique fait spécifiquement référence la communication sur les émissions de GES – qui est souvent un premier pas pour réduire les émissions de GES et peut être effectuée indépendamment ou via des cadres de travail tels que le « Carbon Disclosure Project ».

NEF :

Non connu mais financements uniquement de projets écologiques.

Banque Postale :

La Banque Postale n'a pas d'activité de Banque de Financement et d'Investissement.

21. Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?

Crédit Coopératif :

Selon notre système d'information, 97,5 % de nos engagements bancaires identifiés dans le secteur de l'énergie concernent des énergies renouvelables. Il pourrait manquer quelques dossiers de micro centrales hydrauliques ou de centrales de cogénération mais sans réel impact sur les proportions. Le solde provient pour 1,7% d'une centrale mixte bagasse-charbon (donc semi-renouvelable) et 0,8% de centrales de cogénération.

Dexia :

Au 31 décembre 2010, les engagements de Dexia dans des projets de production d'électricité d'origine renouvelable représentent 35% des engagements du groupe dans les financements de projets dans le secteur de l'énergie.

Société Générale :

Le Groupe a mis en place 2,8 Mds EUR de nouveaux financements verts en 2010.

Société Générale distribue l'éco-prêt à taux zéro depuis le mois de juin 2009. Ce prêt pouvant aller jusqu'à 30 000 euros sur une durée maximale de 10 ans permet aux particuliers de financer des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement. A fin 2010, près de 8 000 prêts ont été octroyés pour un montant de 134 millions d'euros.

Crédit Agricole :

Le financement des énergies renouvelables représente un quart du total des financements du secteur énergétique réalisés tant par CAL&F que par CA CIB. Ces informations figurent en pages 61 et 62 de notre rapport annuel 2010 et sur notre site Internet (onglet Développement Durable).

BNPP :

Le Groupe BNP Paribas finance l'économie réelle et à ce titre son portefeuille est le reflet du mix énergétique mondial⁵.

BNP Paribas est reconnu comme leader dans le domaine des énergies renouvelables : en 2009, il a remporté le Gold Award de l'Energy Business Award qui récompense les sociétés dont l'impact sur le développement des opérations dans le domaine de l'énergie est positif. Ce prix récompense l'engagement de la banque en faveur des énergies vertes.

Se référer au Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2010 page 54

http://media.bnpparibas.com/rse/rapport2010fr/bnpparibas_RSE_online_rev001/beevirtua/beevirtua.html#app=8349&adf3-lang=fr&ccb3-pageId=0&9557-source=xmlConfs/init.zip

⁵ Part des énergies renouvelables : 12.2% dans le mix énergétique mondial en 2008 - Source : Agence Internationale de l'Energie.

HSBC :

La chaîne logistique qui permet l'émergence de ces secteurs est telle qu'il nous est difficile encore de l'agréger.

Néanmoins nous rendons compte cette année, dans notre rapport annuel (http://www.hsbc.fr/1/PA_1_3_S5/content/france/HSBC-aujourd'hui/infos-financieres/rapports-annuels/pdf/DocRef_2010.pdf), de la part de nos financements accordés à des PME du secteur des éco-industries tel que défini par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Indicateur	2010	Unité	GRI 3	ISO 26000	Pacte Mondial
Montant des prêts accordés à des PME (définition européenne)	907	Prêts totaux (M €)	FS 6		
- Investissement dans SFEF (Participation prise en 2009)	-	%	FS 6		

- Prêts accordés à des PME éco-industries[1]	37,6	Prêts totaux (M€)	FS 8	6.5.6	Principe 9
--	------	-------------------	------	-------	------------

[1] Code NAF des éco-industries, cf http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/etudes_documentsN10.pdf (pages 33 à 36)

NEF :

100%

Banque Postale :

La Banque Postale n'a pas d'activité de Banque de Financement et d'Investissement

22. Votre groupe bancaire informe-t-il ses clients des risques financiers et de l'impact social et environnemental de ses produits, comme proposé par la méthodologie développée par l'ATEPF (Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers) ?

Crédit Coopératif :

Les clients sont informés à travers différents supports des secteurs d'activité que le Crédit Coopératif finance et des impacts indirects générés par les produits et services proposés aux clients (cf. question 8).

Une 'calculatrice' pour évaluer les émissions indirectes a été présentée sur le site internet du Crédit Coopératif, développée par les Amis de la Terre et le cabinet Utopies. Par ailleurs, cette initiative a été relayée dans d'autres documents informatifs à destination des clients particuliers.

Un schéma du bilan comptable 2010 est publié, qui permet de faire œuvre de pédagogie sur l'activité d'une banque et plus précisément celle du Crédit Coopératif, en montrant le circuit de l'argent et son impact économique et social.

Les produits de partage, les OPCVM solidaires, apportent une traçabilité certaine en désignant clairement les bénéficiaires, choisis pour leur action.

Par ailleurs, la réglementation bancaire oblige les établissements financiers à informer leurs clients sur les risques financiers des produits qu'ils souhaitent souscrire.

Pour plus d'information :

p.36 de la [brochure](#)

<http://www.epargneclimat.fr>

Dexia :

En Belgique, Dexia Banque a lancé en juin 2010 une nouvelle approche d'investissement qui place l'investisseur au cœur du processus, tout en satisfaisant évidemment aux exigences du législateur (réglementation MiFID entre autres). Quatre portraits d'investisseur ont été définis en fonction du degré d'appétit au risque en ce qui concerne le capital et le rendement. À chaque produit de placement est associé l'un de ces portraits. Nos clients identifient ainsi aisément les produits susceptibles de correspondre à leur propre appétit du risque, et une offre sur mesure peut leur être proposée en fonction de leurs objectifs et de leur horizon de placement. En outre, au sein des agences, nous évaluons expressément les connaissances du client et son expérience du type de produit envisagé avant qu'il ne procède à l'achat.

En France, Dexia Crédit Local a été la première banque à prendre des engagements en matière de commercialisation des crédits structurés, avant même la signature de la charte de bonne conduite entre les collectivités locales et les banques, dite Charte Gissler, et elle est même allée au delà, en publiant dans son rapport annuel dès 2009 un état des lieux précis des encours de ses clients.

Conformément à nos engagements, nous avons transmis par courrier à l'ensemble de nos clients en mars 2010 la valorisation des prêts Dexia Finance classés B à E selon la Charte Gissler ainsi que des prêts hors Charte Gissler, soit la valorisation d'environ 5 500 prêts pour 2 800 clients. Par ailleurs, nous avons établi un modèle de cartographie des encours permettant de faire pour chaque client une photographie de son encours avec, pour chaque prêt, la classification associée, fonction de l'indexation et du niveau de structure, telle que définie dans la Charte Gissler.

Société Générale :

Cette approche fait l'objet d'une étude de la profession que Société Générale suit avec attention.

Crédit Agricole :

Nous contestons formellement la méthodologie développée par les Caisses d'Épargne dans le cadre de l'ATEPF, qui a été conçue pour la banque de détail et ne peut en aucun cas s'appliquer à la banque de financement et d'investissement. De plus, comme cette méthodologie nécessite d'avoir des informations nombreuses et détaillées, elle pallie ce manque de données précises par des hypothèses, approximations, règles de trois, moyennes, et estimations. Enfin, elle ne traite que très imparfaitement des problématiques de double comptage et d'attribution des émissions. Par contre, Crédit Agricole participe aux travaux de la Chaire de finance quantitative et développement durable, de l'Université Paris Dauphine et de l'École Polytechnique, sur la question. Cette information figure en page 59 de notre rapport annuel 2010.

BNPP :

BNP Paribas porte ses efforts sur la recherche d'une méthodologie permettant l'évaluation de ses impacts indirects, préalable à tout affichage.

HSBC :

Nous n'avons pas intégré pour le moment de méthodologie d'étiquetage social ou environnemental de nos produits considérant qu'elles sont encore en phase de construction. Nous avons néanmoins contribué à la réflexion menée par Utopies et les Amis de la Terre, méthodologie qui nous paraît encore perfectible : elle se base sur des estimations d'activités et ne prend pas en compte l'impact de l'influence des politiques sectorielles de financement de projets.

Nous restons attentif et acteur de ces initiatives pour pouvoir, le moment venu, délivrer l'information juste à nos clients

NEF :

Non concerné

Banque Postale :

En juin 2009, le Comité Développement Responsable de La Banque Postale a validé le déploiement d'un dispositif de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : la « Checklist ESG ». Cet outil, décline les 5 valeurs fondatrices de La Banque (Accessibilité, Responsabilité, Performance, Différence et Cohésion) en 19 critères ESG fondamentaux pour La Banque Postale. Elle permet ainsi de s'assurer que les produits et services respectent ces valeurs et intègrent les notions ESG dès leur conception, dans leur distribution et l'accompagnement client. Au 31/12/2010, l'ensemble des responsables produits de la Direction Marketing et de la Direction Entreprise, Collectivité et Association ont été formés à la démarche et 3/4 des produits et services

lancés depuis juin 2009 ont été passés au crible de la CheckList ESG.

(Source : Rapport d'activité 2010 - Annexe NRE)

A ce jour, la démarche d'intégration des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance lors de la conception de l'offre de produits et services de La Banque Postale est une démarche interne.

Démocratie

23. Comment associez-vous les parties prenantes extérieures (syndicats professionnels et de salariés, associations de défense des plus démunis, de défense de l'environnement...) à la définition de votre politique de crédit ?

Crédit Coopératif :

A/ Les sociétaires, premières parties prenantes du Crédit Coopératif, fondateurs, propriétaires et clients du Crédit Coopératif:

Les clientèles d'économie sociale sont organisées en mouvements, fédérations et autres types d'organisations groupées. Les organisations des clients sont souvent des partenaires pour la conception et la gestion d'outils qui facilitent l'accès au crédit de leurs adhérents ou bénéficiaires.

En effet, le Crédit Coopératif a comme modèle de relation clientèle une relation ternaire : la personne (morale ou physique) cliente, le mouvement auquel elle adhère qui est lui-même client et sociétaire dans la majorité des cas, et le Crédit Coopératif. Ces mouvements, ces regroupements, permettent des effets d'échelle. Le logo du Crédit Coopératif symbolise cette relation ternaire.

La composition de son conseil d'administration est le reflet de cette relation : les administrateurs et censeurs sont très majoritairement des personnes morales, fédérations et organisations de sociétaires. Deux personnes, un administrateur, un censeur, représentent la clientèle des particuliers. et 4 administrateurs sont élus par les salariés. (cf. p.22-28 de la [brochure](#) et p.12-14 du [rapport annuel](#)).

Le premier objectif du Crédit Coopératif est de rendre le crédit accessible. Il a d'ailleurs été créé par des coopératives dans ce but. Il a gardé de cette origine le souci de trouver des formules qui permettent l'accès au crédit des clientèles qu'il choisit de servir parce qu'il pense qu'il est important qu'elles puissent réaliser leurs projets.

B/ Le Crédit Coopératif développe des services avec des parties prenantes :

- **des garanties mutuelles :** Des coopératives financières à compétence territoriale ou sectorielle interviennent en garantie et sont conçues avec des organisations professionnelles pour faciliter le financement de PME PMI ou le développement des

commerçants indépendants groupés en coopératives, ce qui permet le maintien d'un tissu économique de proximité et indépendant. Des solutions sont conçues avec par exemple, les associations des secteurs du tourisme social et des établissements sanitaires et sociaux.

- ❑ **Les dispositifs publics de facilitation du financement** : le Crédit Coopératif est partenaire de nombreux dispositifs publics, français ou européens, qui permettent à des clients d'accéder à des crédits à taux plus intéressants parce qu'ils relèvent de secteurs que les pouvoirs publics souhaitent soutenir : PLS⁶, PSLA⁷, prêts « éco-financement » bonifiés et adossés à la garantie du FEI (Fonds Européen d'Investissement), Fonds de cohésion sociale, prêts Phare de la CDC, Programme d'Investissements d'Avenir (Grand Emprunt).
- ❑ **Le microcrédit** : Le Crédit Coopératif applique les dispositifs de place pour les particuliers en situation financière difficile. Par ailleurs, ses liens étroits avec de nombreuses associations contre les exclusions et pour l'insertion lui permettent d'avoir des partenariats forts pour faire accéder au crédit les personnes que ces associations accompagnent grâce à des microcrédits pour la création d'activité professionnelle, ou pour un projet personnel, le plus souvent orienté vers l'emploi. Pour le Crédit Coopératif, cette notion d'accompagnement de l'emprunteur en situation difficile est essentielle.

Les dispositifs de refinancement de crédit : Un dispositif tracé permet de refinancer la société financière de la Nef en lien avec les dépôts de ses sociétaires pour qu'elle puisse financer des projets.

Pour plus d'information :

Consulter les offres commerciales mises en place par le Crédit Coopératif.

Consulter les rapports d'activité (brochure et rapport annuel).

Dexia :

Dexia Crédit Local a demandé fin 2009 à une commission d'experts indépendants de procéder à une revue générale de ses règles de commercialisation des crédits structurés. Présidée par Michel Bouvard, député de Savoie et vice-président de la Commission des finances à l'Assemblée nationale, elle s'est assurée que la conception, la commercialisation et le suivi des encours de crédits structurés sont correctement encadrés par Dexia. Dans ses conclusions, elle juge notamment utile et innovant que Dexia Crédit Local ait décidé d'appliquer les règles de la Charte Gissler, non seulement aux collectivités locales, mais aussi aux hôpitaux et aux organismes de logement social. Soulignant la nécessité de veiller en permanence à la qualité et la transparence de l'information transmise aux clients, elle considère que la modification de l'appellation des produits par référence au format de structuration est une avancée réelle en termes de clarté, tout comme le fait d'introduire systématiquement une offre non structurée quand bien même le client n'en ferait pas la demande.

Afin d'agir au mieux dans l'intérêt de nos clients, les engagements ainsi pris en matière de commercialisation des crédits structurés ont été déclinés en règles opérationnelles. Il en découle des principes internes reposant sur la bonne connaissance des clients, la diversification et la réduction de la complexité des encours, en fonction des situations et des besoins de chacun d'eux. Les comités internes dédiés et leurs règles de gouvernance ont été revus afin d'encadrer au mieux ces principes et

6 Prêt Locatif Social

7 Prêt Locatif Social à l'Accession

de veiller à leur bonne application.

Société Générale :

Franfinance et CGI, les deux filiales françaises du Groupe spécialisées dans le crédit à la Consommation ont signé fin 2010 une convention avec l'association CRESUS. Ce partenariat permet de proposer un accompagnement aux clients qui présentent des signes de fragilité financière. Dans ce cadre, les clients qui le désirent peuvent bénéficier d'un bilan budgétaire et social suivi d'un accompagnement de proximité susceptible de sauvegarder son équilibre financier. Ce partenariat avec CRESUS est très pragmatique et apporte des solutions concrètes et efficaces aux clients qui sont en situation difficile.

Crédit Agricole :

Avant tout mise en oeuvre d'une politique encadrant nos financements et investissements dans un secteur donné, nous consultons, soit dans le cadre de l'ORSE, soit en dehors, les ONG, associations et syndicats susceptibles d'être concernés. Cette information figure en page 64 de notre rapport annuel 2010.

BNPP :

Sous l'impulsion de sa Délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale, le groupe BNP Paribas renforce le dialogue avec toutes ses parties prenantes et en fait aujourd'hui un axe majeur de la politique RSE du groupe.

HSBC :

Le Groupe HSBC échange régulièrement avec le secteur des ONG et autre leaders d'opinions sur de nombreux sujets nourrir la constitution de nos stratégies et politiques comme nous l'avons fait avec nos guides sectoriels
Une dialogue avec nos parties prenantes est formalisé au niveau groupe depuis de nombreuses années et l'est également en France depuis cette année. Les premières conclusions seront présentées dans le rapport développement durable 2011 qui sera mis en ligne à cette adresse <http://www.hsbc.fr/rapportsdd> dans le courant du mois de juin.
Les actions menées auprès de nos clients, salariés, fournisseurs, représentants de la communauté et organismes caritatifs partenaires, pour nourrir ce dialogue, en dehors de cet exercice sont présentées dans le rapport annuel à la page 51 et 52 (http://www.hsbc.fr/1/PA_1_3_S5/content/france/HSBC-aujourd'hui/infos-financieres/rapports-annuels/pdf/DocRef_2010.pdf).

NEF :

Non concerné.

Banque Postale :

La Banque Postale Financement réinvente le crédit à la consommation par des pratiques résolument responsables : par exemple, elle élargit l'accès au crédit en proposant des prêts personnels

amortissables à partir de 1 500 euros et à partir de 1 000 euros pour les jeunes ou de 800 euros sur les prêts permis de conduire à 1 euro par jour. Ainsi, pour les budgets modestes, La Banque Postale Financement permet-elle l'accès au crédit à un taux compétitif, sur un échancier de remboursement connu d'avance, par opposition au crédit renouvelable le plus souvent pratiqué par les opérateurs pour les crédits de petits montants.

En effet, au 31 décembre 2010, 8 % des crédits mis en force sont inférieurs ou égaux à 1 500 euros et 23 % sont inférieurs ou égaux à 3 000 euros. Le montant moyen des crédits est de 8 000 euros. Par ailleurs La Banque Postale Financement donne aussi accès depuis l'été 2010 à des offres spécifiques qui s'adressent à des clients généralement exclus du crédit comme les intérimaires ou les apprentis.
[...]

Une autre spécificité de La Banque Postale Financement en matière de relation clients responsable se situe dans l'accompagnement des clients fragilisés en cours de contrat. Cet accompagnement a été mis en place antérieurement à l'entrée en application de la loi Lagarde et comporte deux axes :

- la mise en place d'un Pôle accompagnement (dépourvu d'objectifs commerciaux) au sein du Centre de relation clients de La Banque Postale Financement qui propose un premier niveau de diagnostic, de conseil et d'accompagnement budgétaire. Les acteurs du pôle ont été formés à la détection des signaux de fragilité financière. 40 % des personnes identifiées comme fragiles au 31 décembre 2010 ont accepté cet accompagnement. L'objectif est d'identifier les clients fragilisés au plus tôt, c'est-à-dire avant le premier impayé ;

- La Banque Postale Financement est le premier acteur du marché à avoir signé un accord avec l'association CRESUS pour un accompagnement et un suivi financier et budgétaire de ses clients en difficulté financière ou en situation de surendettement. Cet accompagnement se poursuit aussi longtemps que nécessaire, pour aider les clients à retrouver un équilibre budgétaire et permet une assistance dans l'éventualité d'un

dépôt de dossier en commission de surendettement. Par ailleurs, Crésus participe à la formation et à la sensibilisation des collaborateurs de La Banque Postale Financement à l'ensemble des problématiques liées au « malendettement » ou au surendettement et au risque d'exclusion financière.

Pour les établissements mutualistes :

24.- Quelle est la proportion des sociétaires qui ont participé aux dernières élections des conseils d'administration ?

Crédit Coopératif :

Les dernières élections pour élire le Conseil d'administration ont eu lieu lors des assemblées générales d'avril-mai 2010. A cette occasion, 3245 sociétaires ont exprimé leur suffrage sur un total de 32 236 sociétaires, soit 10,07% des sociétaires, détenant collectivement 26% des parts sociales (votant selon le principe coopératif une personne=une voix).

Société Générale :

Sans objet

Crédit Agricole :

Sur les 6 millions de sociétaires du groupe Crédit Agricole, plus de 300 000 (5%) participent chaque année aux Assemblées Générales, et donc à l'élection du conseil d'administration des 2 500 Caisses Locales. Cette information figure dans l'étude TRAPEZA sur la gouvernance de Crédit Agricole SA.

NEF :

Pour l'Assemblée Générale de 2010, il y eu un total de 4947 votants pour 24 469 sociétaires.

25.- Combien de candidats y avait-il par rapport au nombre d'administrateurs à élire ?

Crédit Coopératif :

Le Crédit Coopératif a un Conseil d'administration essentiellement constitué de personnes morales. Selon la charte de gouvernement d'entreprise du Crédit Coopératif, les personnes morales proposées en qualité d'administrateur à l'assemblée générale sont choisies parmi les fédérations ou associations les plus importantes, qui représentent des courants d'affaires significatifs avec la banque, avec le souci d'une représentation équilibrée des mouvements sociétaires. De ce fait, le Conseil d'administration ne propose généralement à l'assemblée générale qu'un seul candidat par poste d'administrateur à élire.

En 2010, un poste d'administrateur a été spécifiquement créé pour la représentation des clients particuliers de la banque : un appel à candidatures a été effectué en 2009 auprès de l'ensemble des clients associés (porteurs de parts C), soit plus de 15 000 personnes physiques. A l'issue de cet appel à candidatures, 3 candidats se sont présentés et ont été soumis à une procédure de consultation des clients associés, qui a abouti en 2010 à l'élection d'un des 3 candidats par l'assemblée générale.

Société Générale :

La recherche d'administrateurs est de la responsabilité du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, assisté de cabinets spécialisés le cas échéant; le Comité fait des propositions au Conseil d'administration.

Crédit Agricole :

Le nombre de candidats est généralement égal au nombre d'administrateurs à élire ou à renouveler. Cette information figure dans l'étude TRAPEZA sur la gouvernance de Crédit Agricole SA.

NEF :

+1 mais présélection par désignation locale.

26.- *Quelle est la durée maximale d'exercice d'un mandat par un administrateur ?*

Crédit Coopératif :

La durée du mandat des administrateurs est de 6 ans.

Ce mandat est renouvelable sans limitation. Le Crédit Coopératif a un Conseil d'administration essentiellement constitué de personnes morales. Certaines (la Confédération générale des Scop, la Fédération nationale des coopératives de consommateurs) sont à l'origine de la banque et continuent à siéger, depuis 1938, au sein de son Conseil d'administration.

Les représentants permanents de ces personnes morales sont révocables à tout moment par la personne morale qui les a mandatés. Ils sont soumis à une limite d'âge de 68 ans (nul ne peut être nommé pour la première fois administrateur s'il est âgé de 68 ans et plus et le nombre d'administrateurs âgés de plus de 68 ans ne peut excéder le tiers du nombre des administrateurs en fonction).

Société Générale :

La durée des mandats des administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires est de 4 ans; la durée des mandats des administrateurs élus par le personnel salarié est de 3 ans. Il n'y pas de limite statutaire au nombre de renouvellements des mandats.

Crédit Agricole :

Un administrateur personne physique ne peut accomplir plus de 4 mandats successifs de trois ans (durée statutaire d'un mandat). Cette information figure dans l'étude TRAPEZA sur la gouvernance de Crédit Agricole SA.

NEF :

6 ans mais renouvelable.

27. *Problématiques locales – questions additionnelles :*

Crédit Coopératif :

Mise en place d'une Contribution Volontaire sur les Transactions de Change

La Contribution Volontaire sur les Transactions de Change, CVTC-Choix Solidaire, est une solution innovante conçue par le Crédit Coopératif pour contribuer au financement de la lutte contre la

pauvreté dans le monde, dans un mouvement plus général de réflexion sur la mobilisation de la finance au service du développement, et de réduction de la pauvreté fixée par les Objectifs du Millénaire. Elle a été présentée aux sociétaires du Crédit Coopératif, d'abord au Conseil d'administration et lors des assemblées générales régionales, et rendue publique à l'occasion du Forum Convergences 2015 en mai 2011.

Partant de l'idée que « la mondialisation de l'économie doit avoir pour corollaire la mondialisation de la solidarité », cette contribution de 0,01% du montant des opérations de change réalisées pour compte propre ou pour le compte des clients – sans aucun impact sur les tarifs – sera reversée à des acteurs reconnus du développement international.

Ce dispositif s'inscrit dans la lignée d'autres innovations du Crédit Coopératif pour faire avancer la finance responsable et solidaire, basées sur une logique de prise en compte d'un volume d'activité : la Carte Agir (soutien à des associations via une contribution sur les souscriptions et sur les retraits prise en charge par la banque), la quote-part solidaire (pourcentage d'une émission obligataire réalisée par le Crédit Coopératif, mise en œuvre pour la 1ère fois en octobre 2010 et versée au CCFD), etc.

En 2011, avec une progression estimée de 25% du volume d'activité de change lié à l'accentuation des opérations internationales des clients, le montant de la CVTC pourrait atteindre 100 000 euros en équivalent année pleine.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur la campagne « A nous les banques ! », vous pouvez contacter :

Juliette Renaud,
Les Amis de la Terre France
+33 (0)1 48 51 18 92
2B rue Jules Ferry - 93100 Montreuil

www.amisdelaterre.org

Juliette Rousseau
Attac France
+33 (0)1 56 06 43 62
21 ter, rue Voltaire 75011 Paris

www.france.attac.org